

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 505

1<sup>er</sup> mars 2013

### SOMMAIRE

Accardi S.à.r.l. ....	24235	Les Sportifs S.à r.l. ....	24237
Agito S.A. ....	24235	Lux Direct PDI S.à r.l. ....	24237
Al Eskimo & Cy S.C.A. ....	24236	QS Quint:Essence Strategies S.à r.l. & Cie	
Al Beauty & Cy S.C.A. ....	24236	.....	24240
Al Beauty (Luxembourg) Finance S.à r.l.		Randstad Group Luxembourg S.à r.l. ....	24240
.....	24236	Restaurant Holding S.à r.l. ....	24240
APF 1 S.à r.l. ....	24240	Russian Exchange Holding S.C.A. ....	24239
APF Holding Company S.à r.l. ....	24237	Silver II GP Holdings S.C.A. ....	24194
A-PQ Luxco Parent S.à r.l. ....	24235	Société Européenne de Boissons S.A. ....	24232
A.S. Immo S.A. ....	24235	Spartex S.A. ....	24237
A.S. Partimmo S.A. ....	24236	St. Modwen Properties II S.à r.l. ....	24233
B.D.A. - Architekten S.A. ....	24238	St. Modwen Properties IV S.à r.l. ....	24233
Bismarck ....	24231	St. Modwen Properties VII S.à r.l. ....	24233
Böhrs + Böhrs Invest S.A. ....	24238	T.E.CO Participations S.A. ....	24234
Chaussures Herrmann Sàrl ....	24239	Telecom Luxembourg Private Operator	
CJPS IMMO S.A. ....	24238	S.A. ....	24232
Claridon Luxembourg S.à r.l. ....	24239	Torri Real Estate S.A. ....	24232
C Management S.à r.l. ....	24238	TQ4 S.à.r.l. ....	24231
Codanim Sàrl ....	24238	Tugata Investments S.à r.l. ....	24232
Coljon Sàrl ....	24238	Vandon S.A. ....	24234
COMES Martine S.à r.l. ....	24239	Vedalo Holding S.A. - SPF ....	24233
Coretra S.à r.l. ....	24239	VictorianFibre Holding & Co. S.C.A. ....	24234
frei(Raum)architekten Sàrl ....	24235	Vitalvie Espace Bien-Etre S.à r.l. ....	24234
George GmbH ....	24240	White Mountains International S.à r.l. ....	24232
Globalance ....	24236	Winch Energy Holdings S.à r.l. ....	24233
IDI Emerging Markets SA ....	24237	Wunderkraut Holding S.A. ....	24234

**Silver II GP Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: USD 10.000.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.238.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of the month of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions Silver II GP Holdings S.C.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173238, incorporated by deed of the undersigned notary on 30 November 2012, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided over by Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms Maryline Esteves, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below (all these items being interrelated):

(1) To restructure the issued share capital of the Company by:

(i) creating eight (8) different classes of limited shares, namely the classes A, B, C, D, E, F, G and H limited shares, and determining the rights and obligations thereof by adding new articles 5bis and 25 and amending article 21 and the third paragraph of article 22 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**" Art. 5bis. Share capital - Amendments.**

5bis-1. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such class(es).

5bis-2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Limited Shares, the holders of limited shares of the repurchased and cancelled class(es) of Limited Shares shall receive from the Company an amount equal to the Repurchase Price Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5bis-3. Each class of Limited Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of repurchase of such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Repurchase Price) for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article 5bis:

- the period for Class A Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2012 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class A Period");

- the period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2013 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class B Period");

- the period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2014 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class C Period");

- the period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2015 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class D Period");

- the period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2016 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class,

the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class E Period");

- the period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2017 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class F Period");

- the period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2018 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class G Period"); and

- the period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2019 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class H Period").

5bis-4. In the event a class of Limited Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a repurchase and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Limited Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class H Period and the classes of Limited Shares not repurchased and not cancelled in their period as per article 5bis-3. shall come in the order of Class A to Class H (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5bis-5. In the case of repurchase of a class of Limited Shares, the holders of such class of Limited Shares shall receive, for each of their Limited Shares held in such class, the repurchase price per share (the "Repurchase Price per Share"). The Repurchase Price per Share shall be calculated by dividing the Total Repurchase Price by the number of Limited Shares in issue in the class(es) of Limited Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Repurchase Price shall be an amount determined by the manager, or as the case may be the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Repurchase Price for each of the classes A, B, C, D, E, F, G and H shall be the Available Amount of the relevant class(es) at the time of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) in relation to the relevant Class Period, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these Articles of Incorporation, provided however that the Total Repurchase Price shall never be higher than such Available Amount."

#### " Art. 21. Distributions.

21.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim distributions on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

21.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the shareholders in accordance with the following provisions:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of any distribution.

**Available Amount** Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of Limited Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of Limited Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation; each time in reference to the relevant Period as relevant.

**Class A Interim 2012 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Shares.

**Class B Interim 2013 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Shares.

**Class C Interim 2014 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Shares.

**Class D Interim 2015 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Shares.

**Class E Interim 2016 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Shares.

**Class F Interim 2017 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Shares.

**Class G Interim 2018 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Shares.

**Class H Interim 2019 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Shares.

**Class Period** Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period and Class H Period.

**Interim Accounts** Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Interim Account Date** Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Limited Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period."

Should the whole of the last outstanding class of Limited Shares (by alphabetical order, e.g. Class H Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Limited Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class G Shares).

21.3 In any case, distributions may only be made and Limited Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law of 1915 and in accordance with the applicable provisions of the said law."

**Art. 22. 3<sup>rd</sup> paragraph.** "After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the liquidation proceeds shall be distributed pro rata to the Limited Shares. Article 21 shall apply mutatis mutandis to the distribution of the liquidation proceeds."

**" Art. 25. Definitions.**

(ii) reclassifying the twenty thousand nine hundred ninety-nine (20,999) existing limited shares of the Company held by Carlyle Partners V Cayman, L.P. into twenty thousand nine hundred ninety-nine (20,999) class A-1 limited shares and the twenty thousand nine hundred ninety-nine (20,999) existing limited shares of the Company held by BC European Capital IX-1 into twenty thousand nine hundred ninety-nine (20,999) class A-2 limited shares of the Company,

(iii) increasing the issued share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred fifty eight thousand US dollars (USD 9,958,000) from currently forty-two thousand US dollars (USD 42,000) to ten million forty-two thousand and two US dollars (USD 10,000,000) by the creation and issue to new shareholders and the existing shareholders of a total of nine million nine hundred fifty eight thousand (9,958,000) limited shares (the "New Shares") of eight (8) different classes, being

(i) one million two hundred and eight thousand (1,208,000) class A limited shares (the "Class A Shares"), themselves divided into six hundred and four thousand (604,000) class A-1 limited shares and six hundred and four thousand (604,000) class A-2 limited shares,

(ii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B limited shares (the "Class B Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class B-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class B-2 limited shares,

(iii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C limited shares (the "Class C Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class C-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class C-2 limited shares,

(iv) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D limited shares (the "Class D Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class D-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class D-2 limited shares,

(v) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E limited shares (the "Class E Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class E-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class E-2 limited shares,

(vi) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F limited shares (the "Class F Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class F-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class F-2 limited shares,

(vii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G limited shares (the "Class G Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class G-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class G-2 limited shares, and

(viii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H limited shares (the "Class H Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class H-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class H-2 limited shares,

each having a nominal value of one US dollar (USD1.00), at total issue price of one billion three hundred million US dollars (USD 1,300,000,000), subscription and payment of the subscription price of the New Shares by a contribution in cash of one billion three hundred million US dollars (USD 1,300,000,000) and allocation of nine million nine hundred fifty eight thousand US dollars (USD 9,958,000) to the capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company, and amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**" Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at ten million and two US dollars (USD 10,000,000) represented by ten million (10,000,000) shares, divided into:

(i) one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (1,249,998) class A limited shares (the "Class A Shares"), themselves divided into six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-nine (624,999) class A-1 limited shares and six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-nine (624,999) class A-2 limited shares,

(ii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B limited shares (the "Class B Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class B-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class B-2 limited shares,

(iii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C limited shares (the "Class C Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class C-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class C-2 limited shares,

(iv) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D limited shares (the "Class D Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class D-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class D-2 limited shares,

(v) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E limited shares (the "Class E Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class E-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class E-2 limited shares,

(vi) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F limited shares (the "Class F Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class F-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class F-2 limited shares,

(vii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G limited shares (the "Class G Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class G-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class G-2 limited shares,

(viii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H limited shares (the "Class H Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class H-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class H-2 limited shares, and

(ix) two (2) management shares (the "Management Shares"),

each with a nominal value of one US dollar (USD1.00) (the limited shares being collectively referred to as the "Limited Shares" and together with the Management Shares as the "shares") and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

Any available share premium shall be freely distributable and shall not be attached to a particular class or category of shares.

The Management Shares shall be held by Silver II GP S.ar.l. being the unlimited liability shareholder ("Unlimited Liability Shareholder") and Manager of the Company."

(iv) to add the following articles in the articles of association of the Company so as to read as follows:

**" Art. 7bis. Transfer of Shares.**

**7bis-1. Restrictions on Transfer**

Each holder of Shares will not, directly or indirectly, whether by operation of law or otherwise, offer, sell, transfer, assign or otherwise dispose of (or make any exchange, gift, assignment, charge or pledge of) any Shares or any rights or interests therein (collectively, a "Transfer"), except (i) with the prior written consent of the BCP Securityholders and the Carlyle Securityholders, (ii) as provided in Article 7ter-2. or Article 7ter-3., (iii) to any Permitted Transferee of such holder or (iv) in a Public Offering; provided that, in each case set forth in the foregoing clauses (i) and (iii), the transferee in question becomes a party to any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company and agrees to be bound thereby.

**7bis-2. Other Restricted Transfers**

Notwithstanding Article 7bis-1, no holder of Shares shall be entitled to Transfer its Shares at any time if such Transfer would:

(a) violate Luxembourg laws (including the Law of 1915), the U.S. Securities Act of 1933 or any foreign or state (or other applicable) securities or "Blue Sky" laws applicable to the Company or the Shares;

(b) cause the Company to become subject to the registration requirements of the U.S. Investment Company Act of 1940; or

(c) be a "prohibited transaction" under the Retirement Income Security Act (ERISA) of 1974 or the U.S. Internal Revenue Code of 1986 or cause all or any portion of the assets of the Company to constitute "plan assets" under ERISA or Section 4975 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986.

**7bis-3. Improper Transfer**

Any attempt to Transfer or encumber any Shares not in accordance with these Articles of Incorporation or any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company shall be null and void and the Company (or any transfer agent of such securities) shall not give any effect to such attempted Transfer or encumbrance in its register of registered shares.

**Art. 7ter. Shareholders' rights and Obligations.**

**7ter-1. Preemptive Rights for New Securities**

(a) Subject to the limitations of Article 7ter-1.(e), the Company hereby grants to each of the BCP Securityholders and Carlyle Securityholders and each other holder of Limited Shares who is an individual then employed by the Company or any of its Subsidiaries (each a "Designated Securityholder") the right to purchase New Securities which the Company may, from time to time, propose to issue or sell on the terms set forth in this Article 7ter-1. Such preemptive right shall allow each such Designated Securityholder to subscribe to or purchase its pro rata share of the New Securities proposed to be issued or sold based on the relative percentage ownership of the Limited Shares of such Designated Securityholder before the proposed issuance or sale of New Securities. In the event a Designated Securityholder does not subscribe to or purchase any or all of its pro rata share of such New Securities based on its percentage ownership of the outstanding Limited Shares before the proposed issuance or sale of New Securities, the remaining Designated Securityholders shall each have the right to subscribe to or purchase its pro rata share of such New Securities which have not been subscribed or purchased, with such proration to be based on such remaining Designated Securityholders relative percentage ownership of the then outstanding Limited Shares (before giving effect to the proposed issuance of New Securities). The preemptive right granted hereunder shall terminate if unexercised within thirty (30) days after receipt of the New Securities Notice described in Article 7ter-1.(c) below.

(b) "New Securities" shall mean any unissued Limited Shares, and all other rights, options or warrants to purchase, subscribe or acquire Limited Shares, and securities of any type whatsoever that are, or may become, convertible into, or exchangeable for, Limited Shares; provided, however, that the preemptive right provided by this Article 7ter-1 shall apply to the issuance of rights, options or warrants to purchase, subscribe or acquire Limited Shares and to the issuance of securities convertible into Limited Shares and not to the issuance of Limited Shares upon exercise or conversion of such rights, options, warrants or convertible securities; and provided, further, that the term "New Securities" does not include (i) securities issued or sold pursuant to the acquisition of another Person or business by the Company or other business combinations; (ii) securities issued or sold in connection with any pro rata stock split or stock dividend or similar pro rata recapitalization of the Company or any capital reorganization of the Company; (iii) securities issued or sold in a Restructuring Transaction or in or following the first Public Offering; (iv) securities issued or sold to officers, directors, employees or consultants of the Company or any of its Subsidiaries (or to Silver II Management Holdings, Limited or any other entity for the benefit of such individuals) under any benefit or incentive plan approved by the Company; (v) securities issued on or prior to 12/13 December 2012; (vi) securities issued or sold in connection with any debt financings or in exchange for any outstanding indebtedness for borrowed money; (vii) securities issued or sold in connection with joint ventures or strategic relationships (other than such securities issued to any of the BCP Securityholders and the Carlyle Securityholders or their respective Affiliates); or (viii) securities issued in a transaction determined by the BCP Securityholders and the Carlyle Securityholders in writing to be exempt from this Article 7ter-1.

(c) In the event the Company proposes to undertake an issuance or sale of New Securities, it shall promptly give each Designated Securityholder written notice ("New Securities Notice") of its intention, describing the class and number of securities intended to be issued as New Securities, the purchase price therefor (which shall be payable solely in cash) and the terms and conditions upon which the Company proposes to issue or sell the same. Each Designated Securityholder shall have thirty (30) days from the date the New Securities Notice is received or deemed to be received to determine whether to subscribe to or purchase all or any portion of such Designated Securityholder's pro rata share based on its percentage ownership of the then outstanding Limited Shares for the purchase price and upon the terms specified in the notice by giving written notice to the Company and stating therein the quantity of New Securities to be subscribed or purchased (which notice shall also indicate the number of New Securities willing and committed to be subscribed or purchased by such Designated Securityholder assuming that no other Designated Securityholder exercises its right pursuant to this Article 7ter-1. to subscribe or purchase the New Securities being offered).

(d) The Company shall have 180 days from the expiration of the period set forth in Article 7ter-1.(c) to issue, sell or exchange all or any part of such New Securities which Designated Securityholders have not elected to subscribe or purchase, but only upon the terms and conditions set forth in the New Securities Notice.

(e) For the purpose of this Article 7ter-1, Limited Shares shall include only Class A to Class G Shares. **7ter-2. Drag-Along Rights**

(a) If the BCP Securityholders and the Carlyle Securityholders, acting together (in such case, the "Selling Securityholders"), agree to enter into a transaction which would result in the Transfer of 20% or more of the Limited Shares owned by the Selling Securityholders to any transferee (the "Drag-Along Buyer"), the Selling Securityholders may deliver written notice (a "Drag-Along Notice") to each other holder of any other class of Limited Shares (the "Drag-Along Securityholders"), stating that such Selling Securityholders wish to exercise their rights under this Article 7ter-2. with respect to such Transfer, and setting forth the name and address of the Drag-Along Buyer, the number of Limited Shares proposed to be Transferred, the proposed amount and form of the consideration, and all other material terms and conditions offered by the Drag-Along Buyer.

(b) Upon delivery of a Drag-Along Notice, each Drag-Along Securityholder shall be required to Transfer a number of Limited Shares equal to (x) the number of Limited Shares held by such Drag-Along Securityholder, multiplied by (y) a fraction, the numerator of which is the number of Limited Shares to be sold to the Drag-Along Buyer by the Selling Securityholders, and the denominator of which is the aggregate number of Limited Shares then held by the Selling Securityholders, on the same date and upon the same terms and conditions (including as to price, time of payment and form of consideration) as agreed by the Selling Securityholders and the Drag-Along Buyer, and shall make to the Drag-Along Buyer representations, warranties, covenants, indemnities and agreements identical to those made by the Selling Securityholders in connection with the Transfer, and shall agree to the same conditions to the Transfer as the Selling Securityholders agree; provided that, no Drag-Along Securityholder shall be required to (i) enter into any agreement not to compete with the Company or any of its Subsidiaries, or commit to any similar obligation, in connection with the Transfer or (ii) be liable in respect of any post-closing indemnification in excess of the aggregate amount of proceeds received by such Drag-Along Securityholder in connection with such Transfer.

(c) Consummation of the Transfer of Limited Shares pursuant to the exercise of the drag-along rights contemplated by this Article 7ter-2. (the "Drag-Along Closing") shall occur on a date selected by the Selling Securityholders, which date shall not be earlier than ten (10) days after the date of the Drag-Along Notice. At the Drag-Along Closing, the Drag-Along Securityholders shall Transfer the legal and beneficial title of the Limited Shares to the Drag-Along Buyer by executing and delivering a purchase agreement in the form agreed by the Selling Securityholders and the Drag-Along Buyer (subject to the limitations set forth in Article 7ter-2.(b)) and, if a certificate has been issued for the Limited Shares, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Manager) and each Drag-Along

Securityholder shall (subject to the limitations set forth in Article 7ter-2.(b)) execute and deliver to the Drag-Along Buyer such other documents or instruments as may be executed and delivered by the Selling Securityholders.

### **7ter-3. Company Sale**

In the event that the Qualified Investor Securityholders approve in writing any Company Sale and notify the Company, the Manager and the other holders of Shares in writing (the "Company Sale Notice") that the Qualified Investor Securityholders have approved such Company Sale, then each holder of Shares shall take any action to effect such Company Sale reasonably requested by the Qualified Investor Securityholders initiating such Company Sale; provided that no holder of Shares shall be required to (x) Transfer Shares in such Company Sale other than upon the same terms and conditions (including as to price, time of payment and form of consideration) as the Qualified Investor Securityholders Transfer their respective Shares in such Company Sale, (y) enter into any agreement not to compete with the Company or any of its Subsidiaries, or commit to any similar obligation, in connection with any Company Sale or (z) make any representations, warranties, covenants, indemnities and agreements in connection with such Company Sale other than those identical to the representations, warranties, covenants, indemnities and agreements made by the Qualified Investor Securityholders in connection with such Company Sale, it being understood that the aggregate amount of the liability of each holder of Shares in respect of any post-closing indemnification shall not exceed the proceeds to such holder of Shares in connection with such Company Sale. Consummation of the Company Sale shall occur on a date selected by the Qualified Investor Securityholders, on which date each holder of Shares shall (i) Transfer the legal and beneficial title of the Shares by executing and delivering a purchase, merger or similar agreement in the form agreed by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice (subject to the limitations set forth in this Article 7ter-3) and, if a certificate has been issued for the Shares, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Manager), and (ii) subject to the limitations set forth in this Article 7ter-3., execute and deliver such other documents, instruments and agreements as may be executed and delivered by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice.

### **Art. 7quater. Definitions.**

For the purpose of Articles 7bis and 7ter, the following terms shall have the following respective meanings:

"Affiliate" shall mean, with respect to any specified Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person. As used in this definition, the term "control" shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise. "BCP Securityholders" shall mean the following holders of Shares and their Permitted Transferees:

Holder of Shares

BC European Capital IX-1 LP

BC European Capital IX-2 LP

BC European Capital IX-3 LP

BC European Capital IX-4 LP

BC European Capital IX-5 LP

BC European Capital IX-6 LP

BC European Capital IX-7 LP

BC European Capital IX-8 LP

BC European Capital IX-9 LP

BC European Capital IX-10 LP

BC European Capital IX-11 LP

BC European Capital IX Limited

"Carlyle Securityholders" shall mean the following holders of shares and their Permitted Transferees:

Holder of Shares

Carlyle Partners V Cayman, L.P.

Carlyle Partners V-A Cayman, L.P.

CP V Coinvestment A, L.P.

CP V Coinvestment B, L.P.

"Company Sale" shall mean any transaction or series of transactions pursuant to which one or more Persons (other than any BCP Securityholders or Carlyle Securityholders or any Affiliates thereof, respectively) acquire (i) all of the Shares then outstanding (whether such transaction is effected by merger, consolidation, recapitalization, sale or transfer of the Shares or otherwise) or (ii) all or substantially all of the assets of the Company and its Subsidiaries, taken as a whole, in each case at a valuation yielding aggregate cash proceeds to the BCP Securityholders (taken collectively) and the Carlyle Securityholders (taken collectively) (after taking into account any amounts previously received by the BCP Securityholders or the Carlyle Securityholders, as applicable, in respect of their invested capital) equal to at least US \$ 2,600,000,000.



"Permitted Transferee" shall mean (i) in the case of any holder of Shares that is not an individual, any Affiliate of such holder and (ii) in the case of any holder of Shares who is an individual, (A) any successor by death or (B) any trust, partnership, limited liability company or similar entity solely for the benefit of such individual or such individual's spouse or lineal descendants, provided that such individual acts as trustee, general partner or managing member and retains the sole power to direct the voting and disposition of the transferred Shares.

"Person" shall be interpreted broadly and shall include any individual, corporation, company, limited liability company, association, partnership, joint venture, organization, business, trust, or any other entity or organization, including a government or governmental entity or department, agency or political subdivision thereof.

"Public Offering" shall mean a public offering and sale of Limited Shares.

"Qualified Investor Securityholders" shall mean (i) prior to expiration of the Restricted Period, the BCP Securityholders and Carlyle Securityholders, acting together, and (ii) following expiration of the Restricted Period, either the BCP Securityholders or the Carlyle Securityholders; provided that, following expiration of the Restricted Period, (A) the BCP Securityholders will not be Qualified Investor Securityholders if they do not then collectively hold all class B Shares in the Manager and Limited Shares representing 25% or more of the then outstanding Limited Shares and at least 50% of the Limited Shares (of all classes) issued to the BCP Securityholders on or prior to the date hereof (adjusted for stock splits, stock dividends and the like) and (B) the Carlyle Securityholders will not be Qualified Investor Securityholders if they do not then collectively hold all class A shares in the Manager and Limited Shares representing 25% or more of the then outstanding Limited Shares and at least 50% of the Limited Shares (of all classes) issued to the Carlyle Securityholders on or prior to the date hereof (adjusted for stock splits, stock dividends and the like).

"Restricted Period" means the period from and including the 13 December 2012 to and including the seventh (7th) anniversary of such date.

"Restructuring Transaction" means the conversion, reorganization, exchange, distribution or liquidation (or other transaction) by the Company and, if applicable, the Manager in connection with the consummation of such Public Offering.

"Shares" shall mean the Limited Shares and the Management Shares and any shares or other securities into or for which such Limited Shares or Management Shares are hereafter converted or exchanged.

"Subsidiary" shall mean, with respect to any specified Person, any other Person of which outstanding shares of stock or other equity interests having voting power (other than shares of stock or other equity interests having such power only by reason of the happening of a contingency) to elect a majority of the board of directors or other comparable governing body of such Person are at the time owned, directly or indirectly through one or more intermediaries, or both, by such specified Person."

Consequently the shareholders have passed the following resolutions unanimously:

*Sole resolution*

The meeting resolved to create eight (8) different classes of shares, namely the classes A, B, C, D, E, F, G and H limited shares, and to determine the rights and obligations thereof by adding new articles 5bis and 25 and amending article 21 and the third paragraph of article 22 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**" Art. 5bis. Share capital - Amendments.**

5bis-1. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such class(es).

5bis-2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Limited Shares, the holders of limited shares of the repurchased and cancelled class(es) of Limited Shares shall receive from the Company an amount equal to the Repurchase Price Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5bis-3. Each class of Limited Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of repurchase of such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Repurchase Price) for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article 5bis:

- the period for Class A Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2012 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class A Period");

- the period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2013 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class B Period");

- the period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2014 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class,

the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class C Period");

- the period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2015 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class D Period");

- the period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2016 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class E Period");

- the period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2017 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class F Period");

- the period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2018 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class G Period"); and

- the period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2019 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class H Period").

5bis-4. In the event a class of Limited Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a repurchase and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Limited Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class H Period and the classes of Limited Shares not repurchased and not cancelled in their period as per article 5bis-3. shall come in the order of Class A to Class H (to the extent not previously repurchased and cancelled). 5bis-5. In the case of repurchase of a class of Limited Shares, the holders of such class of Limited Shares shall receive, for each of their Limited Shares held in such class, the repurchase price per share (the "Repurchase Price per Share"). The Repurchase Price per Share shall be calculated by dividing the Total Repurchase Price by the number of Limited Shares in issue in the class(es) of Limited Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Repurchase Price shall be an amount determined by the manager, or as the case may be the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Repurchase Price for each of the classes A, B, C, D, E, F, G and H shall be the Available Amount of the relevant class(es) at the time of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) in relation to the relevant Class Period, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these Articles of Incorporation, provided however that the Total Repurchase Price shall never be higher than such Available Amount."

#### " Art. 21. Distributions.

21.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim distributions on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

21.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the shareholders in accordance with the following provisions:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of any distribution.

Should the whole of the last outstanding class of Limited Shares (by alphabetical order, e.g. Class H Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Limited Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class G Shares).

21.3 In any case, distributions may only be made and Limited Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law of 1915 and in accordance with the applicable provisions of the said law."

**Art. 22. 3<sup>rd</sup> paragraph.**

"After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the liquidation proceeds shall be distributed pro rata to the Limited Shares. Article 21 shall apply mutatis mutandis to the distribution of the liquidation proceeds."

**" Art. 25. Definitions.**

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Compan... (including carried forward profits) increased by (i) an freely distributable share premium and other free distributable reserves and (ii) as the case may be by th amount of the share capital reduction and legal reserv... reduction relating to the class(es) of Limited Shares to b... cancelled but reduced by (i) any losses (included carrie... forward losses) and (ii) any sums to be placed int... reserve(s) pursuant to the requirements of law or of th Articles of Incorporation, each time as set out in th... relevant Interim Accounts relating to the relevant Clas... Period (or New Period, as the case may be) (without f... the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and oth... freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and leg... reserve reduction relating to the class(es) of Limite... Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant... the requirements of law or of the Articles of Incorporation...

each time in reference to the relevant Period as relevant...

Class A Interim 2012 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase an... cancellation of the Class A Shares.
Class B Interim 2013 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase an... cancellation of the Class B Shares.
Class C Interim 2014 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase an... cancellation of the Class C Shares.
Class D Interim 2015 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase an... cancellation of the Class D Shares.
Class E Interim 2016 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase an... cancellation of the Class E Shares.
Class F Interim 2017 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase an... cancellation of the Class F Shares.
Class G Interim 2018 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase an... cancellation of the Class G Shares.

Class H Interim 2019 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Shares.
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period and Class H Period.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Limited Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the financial year end following the start date of the relevant period."

Then the meeting resolved to reclassify the twenty thousand nine hundred ninety-nine (20,999) existing limited shares of the Company held by Carlyle Partners V Cayman, L.P. into twenty thousand nine hundred ninety-nine (20,999) class A-1 limited shares and the twenty thousand nine hundred ninety-nine (20,999) existing limited shares of the Company held by BC European Capital IX-1 LP into twenty thousand nine hundred ninety-nine (20,999) class A-2 limited shares of the Company.

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred fifty eight thousand US dollars (USD 9,958,000) from currently forty-two thousand US dollars (USD 42,000) to ten million US dollars (USD 10,000,000) by the creation and issue to new shareholders and the existing shareholders of a total of nine million nine hundred fifty eight thousand (9,958,000) limited shares (the "New Shares") of eight (8) different classes, being

(i) one million two hundred and eight thousand (1,208,000) class A limited shares (the "Class A Shares"), themselves divided into six hundred and four thousand (604,000) class A-1 limited shares and six hundred and four thousand (604,000) class A-2 limited shares,

(ii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B limited shares (the "Class B Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class B-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class B-2 limited shares,

(iii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C limited shares (the "Class C Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class C-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class C-2 limited shares,

(iv) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D limited shares (the "Class D Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class D-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class D-2 limited shares,

(v) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E limited shares (the "Class E Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class E-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class E-2 limited shares,

(vi) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F limited shares (the "Class F Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class F-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class F-2 limited shares,

(vii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G limited shares (the "Class G Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class G-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class G-2 limited shares, and

(viii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H limited shares (the "Class H Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class H-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class H-2 limited shares,

each having a nominal value of one US dollar (USD1.00) (collectively, the "New Shares").

The New Shares have been subscribed at a total issue price of one billion three hundred million US dollars (USD 1,300,000,000) and have been paid in cash by the following subscribers in the proportions set forth below pursuant to subscription forms which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber	Subscription of class A limited shares	Subscription price (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P. . . . .	566,103 class A-1 shares	76,304,921
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P. . . . .	11,795 class A-1 shares	1,533,342
CP V Coinvestment A, L.P. . . . .	23,365 class A-1 shares	3,037,502
CP V Coinvestment B, L.P. . . . .	2,737 class A-1 shares	355,860
BC European Capital IX-1 LP . . . . .	37,698 class A-2 shares	7,609,846
BC European Capital IX-2 LP . . . . .	58,697 class A-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-3 LP . . . . .	58,697 class A-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-4 LP . . . . .	58,697 class A-2 shares	7,630,845

BC European Capital IX-5 LP .....	58,697 class A-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-6 LP .....	58,697 class A-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-7 LP .....	58,697 class A-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-8 LP .....	58,697 class A-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-9 LP .....	58,697 class A-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-10 LP .....	58,697 class A-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-11 LP .....	21,964 class A-2 shares	2,855,567
BC European Capital IX Limited .....	16,065 class A-2 shares	2,088,607
TOTAL .....	1,208,000 class A shares	162,463,250
Name of subscriber	Subscription of class B limited shares	Subscription price (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P. ....	587,104 class B-1 shares	76,325,922
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P. ....	11,795 class B-1 shares	1,533,342
CP V Coinvestment A, L.P. ....	23,364 class B-1 shares	3,037,501
CP V Coinvestment B, L.P. ....	2,737 class B-1 shares	355,860
BC European Capital IX-1 LP .....	58,697 class B-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-2 LP .....	58,697 class B-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-3 LP .....	58,697 class B-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-4 LP .....	58,697 class B-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-5 LP .....	58,697 class B-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-6 LP .....	58,697 class B-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-7 LP .....	58,697 class B-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-8 LP .....	58,697 class B-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-9 LP .....	58,697 class B-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-10 LP .....	58,697 class B-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-11 LP .....	21,964 class B-2 shares	2,855,567
BC European Capital IX Limited .....	16,066 class B-2 shares	2,088,608
TOTAL .....	1,250,000 class B shares	162,505,250
Name of subscriber	Subscription of class C limited shares	Subscription price (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P. ....	587,105 class C-1 shares	76,325,923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P. ....	11,794 class C-1 shares	1,533,341
CP V Coinvestment A, L.P. ....	23,364 class C-1 shares	3,037,501
CP V Coinvestment B, L.P. ....	2,737 class C-1 shares	355,860
BC European Capital IX-1 LP .....	58,697 class C-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-2 LP .....	58,697 class C-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-3 LP .....	58,697 class C-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-4 LP .....	58,697 class C-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-5 LP .....	58,697 class C-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-6 LP .....	58,697 class C-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-7 LP .....	58,697 class C-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-8 LP .....	58,697 class C-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-9 LP .....	58,697 class C-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-10 LP .....	58,697 class C-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-11 LP .....	21,964 class C-2 shares	2,855,567
BC European Capital IX Limited .....	16,066 class C-2 shares	2,088,608
TOTAL .....	1,250,000 class C shares	162,505,250
Name of subscriber	Subscription of class D limited shares	Subscription price (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P. ....	587,105 class D-1 shares	76,325,923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P. ....	11,794 class D-1 shares	1,533,341
CP V Coinvestment A, L.P. ....	23,364 class D-1 shares	3,037,501
CP V Coinvestment B, L.P. ....	2,737 class D-1 shares	355,860
BC European Capital IX-1 LP .....	58,697 class D-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-2 LP .....	58,697 class D-2 shares	7,630,845

BC European Capital IX-3 LP . . . . .	58,697 class D-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-4 LP . . . . .	58,697 class D-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-5 LP . . . . .	58,697 class D-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-6 LP . . . . .	58,697 class D-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-7 LP . . . . .	58,697 class D-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-8 LP . . . . .	58,697 class D-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-9 LP . . . . .	58,697 class D-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-10 LP . . . . .	58,697 class D-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-11 LP . . . . .	21,964 class D-2 shares	2,855,567
BC European Capital IX Limited . . . . .	16,066 class D-2 shares	2,088,608
TOTAL . . . . .	1,250,000 class D shares	162,505,250
Name of subscriber	Subscription of class E limited shares	Subscription price (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P. . . . .	587,105 class E-1 shares	76,325,923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P. . . . .	11,794 class E-1 shares	1,533,341
CP V Coinvestment A, L.P. . . . .	23,365 class E-1 shares	3,037,502
CP V Coinvestment B, L.P. . . . .	2,736 class E-1 shares	355,859
BC European Capital IX-1 LP . . . . .	58,697 class E-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-2 LP . . . . .	58,697 class E-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-3 LP . . . . .	58,697 class E-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-4 LP . . . . .	58,697 class E-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-5 LP . . . . .	58,697 class E-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-6 LP . . . . .	58,697 class E-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-7 LP . . . . .	58,697 class E-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-8 LP . . . . .	58,697 class E-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-9 LP . . . . .	58,697 class E-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-10 LP . . . . .	58,697 class E-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-11 LP . . . . .	21,964 class E-2 shares	2,855,567
BC European Capital IX Limited . . . . .	16,066 class E-2 shares	2,088,608
TOTAL . . . . .	1,250,000 class E shares	162,505,250
Name of subscriber	Subscription of class F limited shares	Subscription price (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P. . . . .	587,105 class F-1 shares	76,325,923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P. . . . .	11,794 class F-1 shares	1,533,341
CP V Coinvestment A, L.P. . . . .	23,365 class F-1 shares	3,037,502
CP V Coinvestment B, L.P. . . . .	2,736 class F-1 shares	355,859
BC European Capital IX-1 LP . . . . .	58,697 class F-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-2 LP . . . . .	58,697 class F-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-3 LP . . . . .	58,697 class F-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-4 LP . . . . .	58,697 class F-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-5 LP . . . . .	58,697 class F-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-6 LP . . . . .	58,697 class F-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-7 LP . . . . .	58,697 class F-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-8 LP . . . . .	58,697 class F-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-9 LP . . . . .	58,697 class F-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-10 LP . . . . .	58,697 class F-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-11 LP . . . . .	21,964 class F-2 shares	2,855,567
BC European Capital IX Limited . . . . .	16,066 class F-2 shares	2,088,608
TOTAL . . . . .	1,250,000 class F shares	162,505,250
Name of subscriber	Subscription of class G limited shares	Subscription price (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P. . . . .	587,105 class G-1 shares	76,325,923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P. . . . .	11,794 class G-1 shares	1,533,341
CP V Coinvestment A, L.P. . . . .	23,365 class G-1 shares	3,037,502
CP V Coinvestment B, L.P. . . . .	2,736 class G-1 shares	355,859

BC European Capital IX-1 LP .....	58,697 class G-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-2 LP .....	58,697 class G-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-3 LP .....	58,697 class G-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-4 LP .....	58,697 class G-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-5 LP .....	58,697 class G-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-6 LP .....	58,697 class G-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-7 LP .....	58,697 class G-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-8 LP .....	58,697 class G-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-9 LP .....	58,697 class G-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-10 LP .....	58,697 class G-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-11 LP .....	21,964 class G-2 shares	2,855,567
BC European Capital IX Limited .....	16,066 class G-2 shares	2,088,608
TOTAL .....	1,250,000 class G shares	162,505,250
Name of subscriber	Subscription of class H limited shares	Subscription price (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P. ....	587,105 class H-1 shares	76,325,923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P. ....	11,794 class H-1 shares	1,533,341
CP V Coinvestment A, L.P. ....	23,365 class H-1 shares	3,037,502
CP V Coinvestment B, L.P. ....	2,736 class H-1 shares	355,859
BC European Capital IX-1 LP .....	58,697 class H-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-2 LP .....	58,697 class H-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-3 LP .....	58,697 class H-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-4 LP .....	58,697 class H-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-5 LP .....	58,697 class H-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-6 LP .....	58,697 class H-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-7 LP .....	58,697 class H-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-8 LP .....	58,697 class H-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-9 LP .....	58,697 class H-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-10 LP .....	58,697 class H-2 shares	7,630,845
BC European Capital IX-11 LP .....	21,964 class H-2 shares	2,855,567
BC European Capital IX Limited .....	16,066 class H-2 shares	2,088,608
TOTAL .....	1,250,000 class H shares	162,505,250

Evidence of such payments for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate nine million nine hundred fifty-eight thousand US dollars (USD 9,958,000) to the capital account of the Company and the balance, being one billion two hundred ninety million forty-two thousand US dollars (USD 1,290,042,000) to the share premium account of the Company.

The meeting resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at ten million and two US dollars (USD 10,000,000) represented by ten million (10,000,000) shares, divided into:

(i) one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (1,249,998) class A limited shares (the "Class A Shares"), themselves divided into six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-nine (624,999) class A-1 limited shares and six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-nine (624,999) class A-2 limited shares,

(ii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B limited shares (the "Class B Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class B-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class B-2 limited shares,

(iii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C limited shares (the "Class C Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class C-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class C-2 limited shares

(iv) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D limited shares (the "Class D Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class D-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class D-2 limited shares

(v) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E limited shares (the "Class E Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class E-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class E-2 limited shares,

(vi) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F limited shares (the "Class F Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class F-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class F-2 limited shares,

(vii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G limited shares (the "Class G Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class G-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class G-2 limited shares,

(viii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H limited shares (the "Class H Shares"), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class H-1 limited shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class H-2 limited shares, and

(ix) two (2) management shares (the "Management Shares"),

each with a nominal value of one US dollar (USD1.00) (the limited shares being collectively referred to as the "Limited Shares" and together with the Management Shares as the "shares") and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

Any available share premium shall be freely distributable and shall not be attached to a particular class or category of shares.

The Management Shares shall be held by Silver II GP S.à.r.l. being the unlimited liability shareholder ("Unlimited Liability Shareholder") and Manager of the Company."

The meeting resolved to add the following articles in the articles of association of the Company so as to read as follows:

**" Art. 7bis. Transfer of Shares.**

**7bis-1. Restrictions on Transfer**

Each holder of Shares will not, directly or indirectly, whether by operation of law or otherwise, offer, sell, transfer, assign or otherwise dispose of (or make any exchange, gift, assignment, charge or pledge of) any Shares or any rights or interests therein (collectively, a "Transfer"), except (i) with the prior written consent of the BCP Securityholders and the Carlyle Securityholders, (ii) as provided in Article 7ter-2. or Article 7ter-3., (iii) to any Permitted Transferee of such holder or (iv) in a Public Offering; provided that, in each case set forth in the foregoing clauses (i) and (iii), the transferee in question becomes a party to any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company and agrees to be bound thereby.

**7bis-2. Other Restricted Transfers**

Notwithstanding Article 7bis-1, no holder of Shares shall be entitled to Transfer its Shares at any time if such Transfer would:

(a) violate Luxembourg laws (including the Law 1915), the U.S. Securities Act of 1933 or any foreign or state (or other applicable) securities or "Blue Sky" laws applicable to the Company or the Shares;

(b) cause the Company to become subject to the registration requirements of the U.S. Investment Company Act of 1940; or

(c) be a "prohibited transaction" under the Retirement Income Security Act (ERISA) of 1974 or the U.S. Internal Revenue Code of 1986 or cause all or any portion of the assets of the Company to constitute "plan assets" under ERISA or Section 4975 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986.

**7bis-3. Improper Transfer**

Any attempt to Transfer or encumber any Shares not in accordance with these Articles of Incorporation or any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company shall be null and void and the Company (or any transfer agent of such securities) shall not give any effect to such attempted Transfer or encumbrance in its register of registered shares.

**Art. 7ter. Shareholders' rights and Obligations.**

**7ter-1. Preemptive Rights for New Securities**

(a) Subject to the limitations of Article 7ter-1.(e), the Company hereby grants to each of the BCP Securityholders and the Carlyle Securityholders and each other holder of Limited Shares who is an individual then employed by the Company or any of its Subsidiaries (each a "Designated Securityholder") the right to purchase New Securities which the Company may, from time to time, propose to issue or sell on the terms set forth in this Article 7ter-1. Such preemptive right shall allow each such Designated Securityholder to subscribe to or purchase its pro rata share of the New Securities proposed to be issued or sold based on the relative percentage ownership of the Limited Shares of such Designated Securityholder before the proposed issuance or sale of New Securities. In the event a Designated Securityholder does not subscribe to or purchase any or all of its pro rata share of such New Securities based on its percentage ownership of the outstanding Limited Shares before the proposed issuance or sale of New Securities, the remaining Designated Securityholders shall each have the right to subscribe to or purchase its pro rata share of such New Securities which have not been subscribed or purchased, with such proration to be based on such remaining Designated Securityholders relative percentage ownership of the then outstanding Limited Shares (before giving effect to the proposed issuance of New Securities). The preemptive right granted hereunder shall terminate if unexercised within thirty (30) days after receipt of the New Securities Notice described in Article 7ter-1.(c) below.



(b) "New Securities" shall mean any unissued Limited Shares, and all other rights, options or warrants to purchase, subscribe or acquire Limited Shares, and securities of any type whatsoever that are, or may become, convertible into, or exchangeable for, Limited Shares; provided, however, that the preemptive right provided by this Article 7ter-1 shall apply to the issuance of rights, options or warrants to purchase, subscribe or acquire Limited Shares and to the issuance of securities convertible into Limited Shares and not to the issuance of Limited Shares upon exercise or conversion of such rights, options, warrants or convertible securities; and provided, further, that the term "New Securities" does not include (i) securities issued or sold pursuant to the acquisition of another Person or business by the Company or other business combinations; (ii) securities issued or sold in connection with any pro rata stock split or stock dividend or similar pro rata recapitalization of the Company or any capital reorganization of the Company; (iii) securities issued or sold in a Restructuring Transaction or in or following the first Public Offering; (iv) securities issued or sold to officers, directors, employees or consultants of the Company or any of its Subsidiaries (or to Silver II Management Holdings, Limited or any other entity for the benefit of such individuals) under any benefit or incentive plan approved by the Company; (v) securities issued on or prior to 12/13 December 2012; (vi) securities issued or sold in connection with any debt financings or in exchange for any outstanding indebtedness for borrowed money; (vii) securities issued or sold in connection with joint ventures or strategic relationships (other than such securities issued to any of the BCP Securityholders and the Carlyle Securityholders or their respective Affiliates); or (viii) securities issued in a transaction determined by the BCP Securityholders and the Carlyle Securityholders in writing to be exempt from this Article 7ter-1.

(c) In the event the Company proposes to undertake an issuance or sale of New Securities, it shall promptly give each Designated Securityholder written notice ("New Securities Notice") of its intention, describing the class and number of securities intended to be issued as New Securities, the purchase price therefor (which shall be payable solely in cash) and the terms and conditions upon which the Company proposes to issue or sell the same. Each Designated Securityholder shall have thirty (30) days from the date the New Securities Notice is received or deemed to be received to determine whether to subscribe to or purchase all or any portion of such Designated Securityholder's pro rata share based on its percentage ownership of the then outstanding Limited Shares for the purchase price and upon the terms specified in the notice by giving written notice to the Company and stating therein the quantity of New Securities to be subscribed or purchased (which notice shall also indicate the number of New Securities willing and committed to be subscribed or purchased by such Designated Securityholder assuming that no other Designated Securityholder exercises its right pursuant to this Article 7ter-1. to subscribe or purchase the New Securities being offered).

(d) The Company shall have 180 days from the expiration of the period set forth in Article 7ter-1.(c) to issue, sell or exchange all or any part of such New Securities which Designated Securityholders have not elected to subscribe or purchase, but only upon the terms and conditions set forth in the New Securities Notice.

(e) For the purpose of this Article 7ter-1, Limited Shares shall include only Class A to Class G Shares.

#### **7ter-2. Drag-Along Rights**

(a) If the BCP Securityholders and the Carlyle Securityholders, acting together (in such case, the "Selling Securityholders"), agree to enter into a transaction which would result in the Transfer of 20% or more of the Limited Shares owned by the Selling Securityholders to any transferee (the "Drag-Along Buyer"), the Selling Securityholders may deliver written notice (a "Drag-Along Notice") to each other holder of any other class of Limited Shares (the "Drag-Along Securityholders"), stating that such Selling Securityholders wish to exercise their rights under this Article 7ter-2. with respect to such Transfer, and setting forth the name and address of the Drag-Along Buyer, the number of Limited Shares proposed to be Transferred, the proposed amount and form of the consideration, and all other material terms and conditions offered by the Drag-Along Buyer.

(b) Upon delivery of a Drag-Along Notice, each Drag-Along Securityholder shall be required to Transfer a number of Limited Shares equal to (x) the number of Limited Shares held by such Drag-Along Securityholder, multiplied by (y) a fraction, the numerator of which is the number of Limited Shares to be sold to the Drag-Along Buyer by the Selling Securityholders, and the denominator of which is the aggregate number of Limited Shares then held by the Selling Securityholders, on the same date and upon the same terms and conditions (including as to price, time of payment and form of consideration) as agreed by the Selling Securityholders and the Drag-Along Buyer, and shall make to the Drag-Along Buyer representations, warranties, covenants, indemnities and agreements identical to those made by the Selling Securityholders in connection with the Transfer, and shall agree to the same conditions to the Transfer as the Selling Securityholders agree; provided that, no Drag-Along Securityholder shall be required to (i) enter into any agreement not to compete with the Company or any of its Subsidiaries, or commit to any similar obligation, in connection with the Transfer or (ii) be liable in respect of any post-closing indemnification in excess of the aggregate amount of proceeds received by such Drag-Along Securityholder in connection with such Transfer.

(c) Consummation of the Transfer of Limited Shares pursuant to the exercise of the drag-along rights contemplated by this Article 7ter-2. (the "Drag-Along Closing") shall occur on a date selected by the Selling Securityholders, which date shall not be earlier than ten (10) days after the date of the Drag -Along Notice. At the Drag-Along Closing, the Drag-Along Securityholders shall Transfer the legal and beneficial title of the Limited Shares to the Drag-Along Buyer by executing and delivering a purchase agreement in the form agreed by the Selling Securityholders and the Drag-Along Buyer (subject to the limitations set forth in Article 7ter-2.(b)) and, if a certificate has been issued for the Limited Shares, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Manager) and each Drag-Along

Securityholder shall (subject to the limitations set forth in Article 7ter-2.(b)) execute and deliver to the Drag-Along Buyer such other documents or instruments as may be executed and delivered by the Selling Securityholders.

### **7ter-3. Company Sale**

In the event that the Qualified Investor Securityholders approve in writing any Company Sale and notify the Company, the Manager and the other holders of Shares in writing (the "Company Sale Notice") that the Qualified Investor Securityholders have approved such Company Sale, then each holder of Shares shall take any action to effect such Company Sale reasonably requested by the Qualified Investor Securityholders initiating such Company Sale; provided that no holder of Shares shall be required to (x) Transfer Shares in such Company Sale other than upon the same terms and conditions (including as to price, time of payment and form of consideration) as the Qualified Investor Securityholders Transfer their respective Shares in such Company Sale, (y) enter into any agreement not to compete with the Company or any of its Subsidiaries, or commit to any similar obligation, in connection with any Company Sale or (z) make any representations, warranties, covenants, indemnities and agreements in connection with such Company Sale other than those identical to the representations, warranties, covenants, indemnities and agreements made by the Qualified Investor Securityholders in connection with such Company Sale, it being understood that the aggregate amount of the liability of each holder of Shares in respect of any post-closing indemnification shall not exceed the proceeds to such holder of Shares in connection with such Company Sale. Consummation of the Company Sale shall occur on a date selected by the Qualified Investor Securityholders, on which date each holder of Shares shall (i) Transfer the legal and beneficial title of the Shares by executing and delivering a purchase, merger or similar agreement in the form agreed by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice (subject to the limitations set forth in this Article 7ter-3) and, if a certificate has been issued for the Shares, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Manager), and (ii) subject to the limitations set forth in this Article 7ter-3., execute and deliver such other documents, instruments and agreements as may be executed and delivered by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice.

**Art. 7quater Definitions.** For the purpose of Articles 7bis and 7ter, the following terms shall have the following respective meanings:

"Affiliate" shall mean, with respect to any specified Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person. As used in this definition, the term "control" shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise. "BCP Securityholders" shall mean the following holders of Shares and their Permitted Transferees:

Holder of Shares

BC European Capital IX-1 LP

BC European Capital IX-2 LP

BC European Capital IX-3 LP

BC European Capital IX-4 LP

BC European Capital IX-5 LP

BC European Capital IX-6 LP

BC European Capital IX-7 LP

BC European Capital IX-8 LP

BC European Capital IX-9 LP

BC European Capital IX-10 LP

BC European Capital IX-11 LP

BC European Capital IX Limited

"Carlyle Securityholders" shall mean the following holders of shares and their Permitted Transferees:

Holder of Shares

Carlyle Partners V Cayman, L.P.

Carlyle Partners V-A Cayman, L.P.

CP V Coinvestment A, L.P.

CP V Coinvestment B, L.P.

"Company Sale" shall mean any transaction or series of transactions pursuant to which one or more Persons (other than any BCP Securityholders or Carlyle Securityholders or any Affiliates thereof, respectively) acquire (i) all of the Shares then outstanding (whether such transaction is effected by merger, consolidation, recapitalization, sale or transfer of the Shares or otherwise) or (ii) all or substantially all of the assets of the Company and its Subsidiaries, taken as a whole, in each case at a valuation yielding aggregate cash proceeds to the BCP Securityholders (taken collectively) and the Carlyle Securityholders (taken collectively) (after taking into account any amounts previously received by the BCP Securityholders or the Carlyle Securityholders, as applicable, in respect of their invested capital) equal to at least US \$ 2,600,000,000.

"Permitted Transferee" shall mean (i) in the case of any holder of Shares that is not an individual, any Affiliate of such holder and (ii) in the case of any holder of Shares who is an individual, (A) any successor by death or (B) any trust, partnership, limited liability company or similar entity solely for the benefit of such individual or such individual's spouse or lineal descendants, provided that such individual acts as trustee, general partner or managing member and retains the sole power to direct the voting and disposition of the transferred Shares.

"Person" shall be interpreted broadly and shall include any individual, corporation, company, limited liability company, association, partnership, joint venture, organization, business, trust, or any other entity or organization, including a government or governmental entity or department, agency or political subdivision thereof.

"Public Offering" shall mean a public offering and sale of Limited Shares.

"Qualified Investor Securityholders" shall mean (i) prior to expiration of the Restricted Period, the BCP Securityholders and Carlyle Securityholders, acting together, and (ii) following expiration of the Restricted Period, either the BCP Securityholders or the Carlyle Securityholders; provided that, following expiration of the Restricted Period, (A) the BCP Securityholders will not be Qualified Investor Securityholders if they do not then collectively hold all class B Shares in the Manager and Limited Shares representing 25% or more of the then outstanding Limited Shares and at least 50% of the Limited Shares (of all classes) issued to the BCP Securityholders on or prior to the date hereof (adjusted for stock splits, stock dividends and the like) and (B) the Carlyle Securityholders will not be Qualified Investor Securityholders if they do not then collectively hold all class A shares in the Manager and Limited Shares representing 25% or more of the then outstanding Limited Shares and at least 50% of the Limited Shares (of all classes) issued to the Carlyle Securityholders on or prior to the date hereof (adjusted for stock splits, stock dividends and the like).

"Restricted Period" means the period from and including the 13 December 2012 to and including the seventh (7<sup>th</sup>) anniversary of such date.

"Restructuring Transaction" means the conversion, reorganization, exchange, distribution or liquidation (or other transaction) by the Company and, if applicable, the Manager in connection with the consummation of such Public Offering.

"Shares" shall mean the Limited Shares and the Management Shares and any shares or other securities into or for which such Limited Shares or Management Shares are hereafter converted or exchanged.

"Subsidiary" shall mean, with respect to any specified Person, any other Person of which outstanding shares of stock or other equity interests having voting power (other than shares of stock or other equity interests having such power only by reason of the happening of a contingency) to elect a majority of the board of directors or other comparable governing body of such Person are at the time owned, directly or indirectly through one or more intermediaries, or both, by such specified Person.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Silver II GP Holdings S.C.A. (la «Société») ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 173238, constituée le 30 novembre 2012 suivant acte reçu notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que la procuration signée ne varietur seront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que la totalité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, permettant ainsi à la présente assemblée d'être régulièrement constituée et de statuer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour énoncé ci-dessous (tous ces points étant corrélatifs):

(1) Restructurer le capital social émis de la Société en:

(i) créant huit (8) classes différentes d'actions de commanditaire, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G et H, et déterminant les droits et obligations y afférents en ajoutant des nouveaux articles 5bis et 25 et en modifiant l'article 21 ainsi que le troisième paragraphe de l'article 22 des statuts de la Société, de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

**« Art. 5bis. Capital Social - Modifications.**

5bis-1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises en matière de modification des présents Statuts. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions de Commanditaire, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières d'Actions de Commanditaire par le biais du rachat et de l'annulation de l'ensemble des Actions de Commanditaire émises dans cette (ces) classe(s).

5bis-2. En cas de réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes d'Actions de Commanditaire, les titulaires d'Actions de Commanditaire faisant l'objet du rachat et de l'annulation percevront de la part de la Société un montant équivalent au Prix de Rachat par Action de Commanditaire pour chaque action de la(des) classe(s) concernée(s) qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5bis-3. Chaque classe d'Actions de Commanditaire donne droit à ses titulaires, au prorata du nombre d'Actions de Commanditaire qu'ils détiennent dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Prix Total de Rachat) pour la période concernée se rapportant à la classe en vertu du présent article 5bis:

- La période pour les Actions de Classe A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2012 de Classe A, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe A»);

- La période pour les Actions de Classe B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2013 de la Classe B, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe B»);

- La période pour les Actions de Classe C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2014 de la Classe C, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe C»);

- La période pour les Actions de Classe D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2015 de la Classe D, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe D»);

- La période pour les Actions de Classe E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2016 de la Classe E, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe E»);

- La période pour les Actions de Classe F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2017 de la Classe F, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe F»);

- La période pour les Actions de Classe G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2018 de la Classe G, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe G»);

- La période pour les Actions de Classe H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2019 de la Classe H, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera

le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe H»);

- La période pour les Actions de Classe I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2020 de la Classe I, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe I»); et

- La période pour les Actions de Classe J correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe I et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2021 de la Classe J, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe J»).

5bis-4. Dans le cas où une classe d'Actions de Commanditaire n'a pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les titulaires de cette classe auront droit, en cas de rachat et d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période d'une autre classe qui précède immédiatement) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe d'Actions de Commanditaire, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe H et les classes d'Actions de Commanditaire qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur période, en vertu de l'article 5bis-3, succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe H (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

5bis-5. En cas de rachat d'une classe d'Actions de Commanditaire, les titulaires de cette classe d'Actions de Commanditaire percevront, pour chaque Action de Commanditaire qu'ils détiennent dans une cette classe, le prix de rachat par action (le «Prix de Rachat par Action»). Le Prix de Rachat par Action sera calculé en divisant le Prix Total de Rachat par le nombre d'Actions de Commanditaire émises dans la/les classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).

Le Prix Total de Rachat sera un montant déterminé par le gérant, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intermédiaires concernés. Le Prix Total de Rachat pour chacune des classes A, B, C, D, E, F, G et H sera le Montant Disponible de la (des) classe(s) concernée(s) au moment du rachat et de l'annulation des classes en rapport avec la Période de la Classe concernée, sauf résolution contraire adoptée par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux modalités prévues en matière de modification des présents Statuts, à condition toutefois que le Prix Total de Rachat ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.»

#### « Art. 21. Distributions.

21.1 Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats du dernier exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur des réserves disponibles à cet effet mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter réserve conformément à la loi.

Le solde peut être distribué aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

21.2. Les actionnaires décideront de distribuer les fonds et détermineront le montant d'une telle distribution conformément aux dispositions suivantes:

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe A auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Actions de Classe A qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe B auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Classe B qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe C auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de Classe C qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe D auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Classe D qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe E auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Actions de Classe E qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe F auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Classe F qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe G auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Actions de Classe G qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe H auront le droit de recevoir le restant de tout dividende.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière classe d'Actions de Commanditaire restante (par ordre alphabétique, c.-à-d. les Actions de Classe H) a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement, au moment de la distribution, le restant de tout dividende sera alors alloué à la dernière classe d'Actions de Commanditaire restante précédente dans l'ordre alphabétique inversé (c.-à-d. en commençant par les Actions de Classe G).

21.3. Dans tous les cas, les distributions ne peuvent être effectuées et les Actions de Commanditaires ne peuvent être rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi de 1915 et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.»

**Art. 22. 3<sup>e</sup> alinéa.** «Après règlement de, ou la création de provisions suffisantes pour, l'ensemble des dettes de la Société et des charges envers cette dernière ainsi que des dépenses de liquidation, les résultats de la liquidation seront distribués au pro rata des Actions de Commanditaire. L'article 21 s'appliquera mutatis mutandis à la distribution des résultats de la liquidation.»

**« Art. 25. Définitions.**

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la (les) classe(s) d'Actions de Commanditaire devant être annulée(s) mais déduction faite de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes les sommes à porter en réserve conformément à la loi ou aux Statuts, tel que défini dans les Comptes Intermédiaires concernés relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas) (afin d'éviter tout doute, sans double comptage) de sorte que:

$$MM = (BN + P + RC) - (Pe + LR)$$

où:

MM: Montant Disponible

BN: bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P: toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC: le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les classe(s) d'Actions de Commanditaire à annuler.

Pe: pertes (y compris les pertes reportées)

LR: toutes les sommes à porter en réserve conformément à la loi ou aux Statuts Chaque fois en référence à la Période concernée.

Comptes Intermédiaires 2012 de Classe A	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe A.
Comptes Intermédiaires 2013 de Classe B	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe B.
Comptes Intermédiaires 2014 de Classe C	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe C.
Comptes Intermédiaires 2015 de Classe D	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe D.
Comptes Intermédiaires 2016 de Classe E	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe E.
Comptes Intermédiaires 2017 de Classe F	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe F.

Comptes Intermédiaires 2018 de Classe G	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe G.
Comptes Intermédiaires 2019 de Classe H	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe H.
Période de la Classe	Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G et Période de la Classe H.
Comptes Intermédiaires	Signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires concernés.
Date des Comptes	Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe d'Actions de Commanditaire concernée, étant entendu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant la date de début de la période concernée.»
Intermédiaires	

(ii) reclassifiant les vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (20.999) actions de commanditaire existantes de la Société détenues par Carlyle Partners V Cayman, L.P. en vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (20.999) actions de commanditaire de classe A-1 et les vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (20.999) actions de commanditaire existantes de la Société détenues par BC European Capital IX-1 en vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (20.999) actions de commanditaire de classe A-2 de la Société,

(iii) augmentant le capital social émis de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent cinquante-huit mille dollars américains (9.958.000 USD) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille dollars américains (42.000 USD) à dix de dollars américains (10.000.000 USD) par la création et l'émission aux nouveaux actionnaires et aux actionnaires existants d'un total de neuf millions neuf cent cinquante-huit mille (9.958.000) actions de commanditaire (les «Nouvelles Actions») de huit (8) classes différentes, à savoir

(i) un million deux cent huit mille (1.208.000) actions de commanditaire de classe A (les «Actions de Classe A»), elles-mêmes divisées en six cent quatre mille (604.000) Actions de classe A-1 et six cent quatre mille (604.000) Actions de classe A-2,

(ii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe B (les «Actions de Classe B»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe B-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe B-2,

(iii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe C (les «Actions de Classe C»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe C-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe C-2,

(iv) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe D (les «Actions de Classe D»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe D-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe D-2,

(v) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe E (les «Actions de Classe E»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe E-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe E-2,

(vi) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe F (les «Actions de Classe F»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe F-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe F-2,

(vii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe G (les «Actions de Classe G»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe G-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe G-2, et (viii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe H (les «Actions de Classe H»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe H-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe H-2,

d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,00 USD) chacune, à un prix total d'émission d'un milliard trois cents millions de dollars américains (1.300.000.000 USD), souscription et paiement du prix de souscription des Nouvelles Actions par voie d'un apport en numéraire d'un milliard trois cents millions de dollars américains (1.300.000.000 USD) et allocation de neuf millions neuf cent cinquante-huit mille dollars américains (9.958.000 USD) au compte de capital de la Société et du solde, au compte de la prime d'émission de la Société, et modification de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix millions de dollars américains (10.000.000 USD) représenté par dix millions (10.000.000) d'actions, divisées en:

(i) un million deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.249.998) actions de commanditaire de classe A (les «Actions de Classe A»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf

(624.999) Actions de classe A-1 et six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (624.999) Actions de classe A-2,

(ii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe B (les «Actions de Classe B»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe B-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe B-2,

(iii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe C (les «Actions de Classe C»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe C-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe C-2,

(iv) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe D (les «Actions de Classe D»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe D-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe D-2,

(v) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe E (les «Actions de Classe E»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe E-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe E-2,

(vi) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe F (les «Actions de Classe F»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe F-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe F-2,

(vii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe G (les «Actions de Classe G»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe G-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe G-2, et

(viii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe H (les «Actions de Classe H»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe H-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe H-2, et

(ix) deux (2) actions de commandité (les «Actions de Commandité»), d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,00 USD) chacune (les actions de commanditaire étant ensemble désignées comme les «Actions de Commanditaire», et avec les Actions de Commandité, comme les «actions») et assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable et ne pourra être attachée à une classe ou catégorie d'actions en particulier.

Les Actions de Commandité seront détenues par Silver II GP S.à r.l. étant l'actionnaire commandité («Actionnaire Commandité») et le Gérant de la Société.»

(2) Ajouter les articles suivants aux statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

**« Art. 7bis. Transfert d'Actions.**

**7bis-1. Restrictions de Transfert**

Chaque titulaire d'Actions ne pourra pas, directement ou indirectement, que ce soit en vertu de la loi ou autrement, offrir, vendre, céder, transférer ou transmettre d'une autre manière (ou échanger, donner, céder, grever ou gager) toute Action ou tout droit ou intérêts y relatifs (ensemble, un «Transfert»), sauf (i) avec l'accord préalable écrit des Porteurs de Valeurs Mobilières BCP et les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle, (ii) tel que prévu à l'article 7ter-2. ou l'article 7ter-3., (iii) à tout Cessionnaire Autorisé de ce titulaire ou (iv) dans une Offre Publique; étant entendu que, dans chacun des cas énoncés dans les clauses précédentes (i) et (iii), le cessionnaire en question devient partie à toute convention (le cas échéant) conclue entre les actionnaires de la Société et engageant la Société et accepte d'y être lié.

**7bis-2. Autres Restrictions de Transferts**

Nonobstant l'Article 7bis-1, nul titulaire d'Actions n'aura le droit de Transférer ses Actions à aucun moment si ce Transfert:

1. enfreint la législation luxembourgeoise (y compris la Loi de 1915), la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières ou toute autre loi d'un pays étranger ou d'un État (ou autre, le cas échéant) relative aux valeurs mobilières ou dite «Blue Sky» applicable à la Société ou aux Actions;

2. oblige la Société à se soumettre aux obligations d'enregistrement de la Loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement; ou

3. représente une «transaction interdite» aux termes de la Loi américaine de 1974 sur la sécurité du revenu de retraite (ERISA) ou le Code fiscal américain de 1986 ou fait en sorte que tout ou partie des actifs de la Société constitue des «actifs du régime» aux termes de l'ERISA ou de la section 4975 du Code fiscal américain de 1986.

**7bis-3. Transfert Indu**

Toute tentative de Transférer ou de grever toute Action d'une manière non conforme aux présents Statuts ou toute convention (le cas échéant) conclue entre les actionnaires de la Société et engageant la Société sera nulle et non avenue et la Société (ou tout agent de transfert de ces valeurs mobilières) ne reflétera pas ce Transfert ou gravement tenté dans son registre d'actions nominatives.



## **Art. 7ter. Droits et Obligations des Actionnaires.**

### **7ter-1. Droits préférentiels des Nouvelles Valeurs Mobilières**

(a) Sous réserve des limites énoncées à l'article 7ter-1.(e), la Société confère par les présentes à chacun des Porteurs de Valeurs Mobilières BCP et des Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle ainsi que chacun des autres titulaires d'Actions de Commanditaire qui est un individu alors employé par la Société ou l'une de ses Filiales (chacun, un «Porteur de Valeurs Mobilières Désigné») le droit d'acquérir de Nouvelles Valeurs Mobilières que la Société pourra, de temps à autre, proposer d'émettre ou de vendre selon les conditions énoncées dans le présent article 7ter-1. Ce droit préférentiel permettra à chacun des Porteurs de Valeurs Mobilières Désignés de souscrire à ou d'acquérir un nombre de Nouvelles Valeurs Mobilières dont l'émission ou la vente est proposée, proportionnel au nombre d'Actions de Commanditaire qu'il détient avant l'émission ou la vente proposée de Nouvelles Valeurs Mobilières. Dans le cas où un Porteur de Valeurs Mobilières Désigné ne souscrit pas à ou n'acquiert pas un nombre de Nouvelles Valeurs Mobilières proportionnel au nombre d'Actions de Commanditaire émises qu'il détient avant l'émission ou la vente proposée de Nouvelles Valeurs Mobilières, les Porteurs de Valeurs Mobilières Désignés restants auront chacun le droit de souscrire à ou d'acquérir un nombre de Nouvelles Valeurs Mobilières n'ayant pas été souscrites ou acquises, proportionnel au nombre d'Actions de Commanditaire émises qu'ils détiennent alors (avant de donner effet à l'émission proposée de Nouvelles Valeurs Mobilières). Le droit préférentiel conféré en vertu des présentes prendra fin s'il n'a pas été exercé dans les trente (30) jours suivant la réception de l'Avis des Nouvelles Valeurs Mobilières décrit à l'article 7ter-1.(c) ci-dessous.

(b) «Nouvelles Valeurs Mobilières» signifie toute Action de Commanditaire non émise, et l'ensemble des autres droits, options ou bons de souscription pour acheter, souscrire à ou acquérir des Actions de Commanditaire et tout type de valeurs mobilières qui sont, ou peuvent devenir, convertibles en, ou échangées pour, des Actions de Commanditaire; étant toutefois entendu que le droit préférentiel prévu par le présent article 7ter-1 s'appliquera à l'émission de droits, d'options ou de bons de souscription pour acheter, souscrire à ou acquérir des Actions de Commanditaire et à l'émission de valeurs mobilières convertibles en Actions de Commanditaire et non à l'émission d'Actions de Commanditaire lors de l'exercice ou de la conversion de ces droits, options, bons de souscription ou valeurs mobilières convertibles; et à condition également que le terme «Nouvelles Valeurs Mobilières» ne comprenne pas (i) les valeurs mobilières émises ou vendues en vertu de l'acquisition d'une autre Personne ou entreprise par la Société ou d'autres regroupements d'entreprises; (ii) les valeurs mobilières émises ou vendues dans le cadre d'un fractionnement d'actions ou d'un dividende-actions proportionnel ou d'une recapitalisation proportionnelle similaire de la Société ou d'une réorganisation du capital de la Société; (iii) les valeurs mobilières émises ou vendues dans une Opération de Restructuration ou suivant la première Offre Publique; (iv) les valeurs mobilières émises ou vendues aux fondés de pouvoir, administrateurs, employés ou consultants de la Société ou l'une des ses Filiales (ou à Silver II Management Holdings, Limited ou toute autre entité en faveur de ces individus) en vertu d'un plan d'incitations ou d'avantages sociaux approuvé par la Société; (v) les valeurs mobilières émises au ou avant le 12/13 décembre 2012; (vi) les valeurs mobilières émises ou vendues en rapport avec tout financement de dette ou en échange de toute dette en souffrance pour de l'argent emprunté; (vii) les valeurs mobilières émises ou vendues en rapport avec des entreprises communes ou des relations stratégiques (autres que ces valeurs mobilières émises à l'un des Porteurs de Valeurs Mobilières BCP ou des Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle ou de leurs Affiliés respectifs); ou (viii) les valeurs mobilières émises dans une transaction déterminée par les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP et Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle par écrit afin d'être exempt du présent article 7ter-1.

(c) Dans le cas où la Société propose de procéder à l'émission ou la vente de Nouvelles Valeurs Mobilières, elle devra aviser par écrit chaque Porteur de Valeurs Mobilières Désigné dans les plus brefs délais («Avis de Nouvelles Valeurs Mobilières») de son intention, en décrivant la classe et le nombre de valeurs mobilières devant être émises en tant que Nouvelles Valeurs Mobilières, le prix d'acquisition de ces dernières (qui sera payable uniquement en numéraire) ainsi que les conditions auxquelles la Société propose d'émettre ou de vendre ces valeurs mobilières. Chaque Porteur de Valeurs Mobilières Désigné disposera de trente (30) jours à compter de la date effective ou supposée effective de la réception de l'Avis des Nouvelles Valeurs Mobilières pour déterminer si ce Porteur de Valeurs Mobilières Désigné souscrit à ou acquiert tout ou partie du nombre d'actions proportionnel au nombre d'Actions de Commanditaire alors émises qu'il détient pour le prix d'acquisition et aux conditions spécifiées dans l'avis en avisant par écrit la Société et en y indiquant le nombre de Nouvelles Valeurs Mobilières voulant et devant être souscrites ou acquises (cet avis devra également indiquer le nombre de Nouvelles Valeurs Mobilières devant être souscrites ou acquises par ce Porteur de Valeurs Mobilières Désigné en partant du principe qu'aucun autre Porteur de Valeurs Mobilières Désigné n'exerce son droit en vertu du présent article 7ter-1. de souscrire à ou d'acquérir les Nouvelles Valeurs Mobilières étant proposées).

(d) La Société disposera de 180 jours à compter de l'échéance de la période énoncée à l'article 7ter-1.(c) pour émettre, vendre ou échanger tout ou partie de ces Nouvelles Valeurs Mobilières que les Porteurs de Valeurs Mobilières Désignés n'ont pas voulu souscrire ou acheter, mais seulement aux conditions énoncées dans l'Avis des Nouvelles Valeurs Mobilières.

(e) Aux fins du présent article 7ter-1, les Actions de Commanditaire ne comprennent que les Actions des Classes A à G.

### **7ter-2. Droits de Sortie Forcée (drag-along rights)**

(a) Si les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP et les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle, agissant de concert (auquel cas, les «Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs»), acceptent de conclure une transaction qui entraînerait le Transfert

de 20% ou plus d'Actions de Commanditaire détenues par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs à tout cessionnaire Acheteur de Sortie Forcée», les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs peuvent donner un avis écrit (un «Avis de Sortie Forcée») à chaque autre titulaire de toute autre classe d'Actions de Commanditaire (les «Porteurs de Valeurs Mobilières de Sortie Forcée»), indiquant que ces Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs souhaitent exercer leurs droits en vertu du présent article 7ter-2. en rapport avec ce Transfert, et énonçant le nom et l'adresse de l'Acheteur de Sortie Forcée, le nombre d'Actions de Commanditaire proposé pour Transfert, le montant et la forme proposés du paiement, et toutes les autres conditions importantes offertes par l'Acheteur de Sortie Forcée.

(b) À la réception d'un Avis de Sortie Forcée, chaque Porteur de Titre de Sortie Forcée aura l'obligation de Transférer un nombre d'Actions de Commanditaire équivalant (x) au nombre d'Actions de Commanditaire détenues par ce Porteur de Valeurs Mobilières de Sortie Forcée, multiplié par (y) une fraction, dont le numérateur est le nombre d'Actions de Commanditaire devant être vendu à l'Acheteur de Sortie Forcée par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs, et dont le dénominateur est le nombre total d'Actions de Commanditaire détenues par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs, à la même date et aux mêmes conditions (y compris le prix, le moment du paiement et la forme de la contrepartie) telles que convenues par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs et l'Acheteur de Sortie Forcée, et devra effectuer pour l'Acheteur de Sortie Forcée des représentations, garanties, engagements, sûretés et conventions identiques à ceux faits par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs en rapport avec le Transfert, et devra accepter aux mêmes conditions le Transfert tel que convenu par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs; à condition qu'aucun Porteur de Titre de Sortie Forcée ne soit obligé (i) de conclure une convention pour ne pas concurrencer la Société ou l'une de ses Filiales, ou de s'engager dans une obligation similaire, en rapport avec le Transfert ou (ii) d'être tenu responsable à l'égard de toute indemnité post-clôture supérieure au montant total des résultats reçus par ce Porteur de Titre de Sortie Forcée en rapport avec ce Transfert.

(c) L'exécution du Transfert des Actions de Commanditaire en vertu de l'exercice des droits de sortie forcée envisagés par le présent article 7ter-2 (la «Clôture de Sortie Forcée») devra avoir lieu à une date choisie par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs, laquelle ne pourra être postérieure de moins de dix (10) jours à la date de l'Avis de Sortie Forcée. À la Clôture de Sortie Forcée, les Porteurs de Valeurs Mobilières de Sortie Forcée devront Transférer la propriété juridique et effective des Actions de Commanditaire à l'Acheteur de Sortie Forcée en signant et remettant une convention d'achat telle que convenue par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs et l'Acheteur de Sortie Forcée (sous réserve des limites énoncées à l'article 7ter2.(b)) et, si un certificat a été émis pour les Actions de Commanditaire, les certificats en question (ou une sûreté y afférente sous une forme jugée satisfaisante par le Gérant) et chaque Porteur de Valeurs Mobilières de Sortie Forcée devra (sous réserve des limites énoncées à l'article 7ter2.(b)) signer et remettre à l'Acheteur de Sortie Forcée tout autre document ou instrument pouvant être signé et remis par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs.

### **7ter-3. Vente de la Société**

Dans le cas où les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés approuveraient par écrit toute Vente de la Société et aviseraient par écrit la Société, le Gérant et les autres titulaires d'Actions Avis de Vente de la Société») du fait que les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés ont approuvé cette Vente de la Société, chaque titulaire d'Actions devra alors prendre des mesures afin de réaliser cette Vente de la Société raisonnablement demandée par les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés ayant pris l'initiative de cette Vente de la Société; à condition qu'aucun titulaire d'Actions ne soit tenu de (x) Transférer des Actions dans cette Vente de la Société autrement qu'aux mêmes conditions (y compris concernant le prix, moment du paiement et forme de la contrepartie) lorsque les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés Transféreront leurs Actions respectives dans cette Vente de la Société, (y) conclure une convention pour ne pas concurrencer la Société ou l'une de ses Filiales, ou de s'engager dans une obligation similaire, en rapport avec une Vente de la Société ou (z) effectuer des déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions en rapport avec cette Vente de la Société autres que ceux identiques aux déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions faits par les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés en rapport avec cette Vente de la Société, étant entendu que le montant total des engagements de chaque titulaire d'Actions en rapport avec toute indemnité de post-clôture ne peut être supérieur aux bénéfices retirés par ce titulaire d'Actions en rapport avec cette Vente de la Société. L'exécution de la Vente de la Société aura lieu à une date choisie par les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés, date à laquelle chaque titulaire d'Actions devra (i) Transférer la propriété juridique et effective des Actions en signant et remettant une convention d'achat, de fusion ou similaire telle que convenue par le(s) Porteur(s) de Titres Investisseur(s) Qualifié(s) qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société (sous réserve des limites énoncées dans le présent article 7ter.-3) et, si un certificat a été émis pour les Actions (ou une sûreté y afférente sous une forme jugée satisfaisante par le Gérant), et (ii) sous réserve des limites énoncées dans le présent article 7ter.-3, signer et remettre tout autre document, instrument ou toute autre convention pouvant être signés et remis par le(s) Porteur (s) de Titres Investisseur(s) Qualifié(s) qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société.

**Art. 7quater. Définitions.** Aux fins des articles 7bis et 7ter, les termes suivants auront les significations respectives suivantes:

«Affilié» signifie, en rapport avec toute Personne spécifiée, toute autre Personne qui directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette Personne spécifiée. Tel qu'utilisé dans cette définition, le terme «contrôle» signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou d'entraîner la

direction de la gestion et des politiques d'une Personne, que ce soit par la détention de valeurs mobilières votantes, par contrat ou autrement.

«Porteurs de Valeurs Mobilières BCP» signifie les titulaires d'Actions et leurs Cessionnaires Autorisés suivants:

Titulaire d'Actions

BC European Capital IX-1 LP

BC European Capital IX-2 LP

BC European Capital IX-3 LP

BC European Capital IX-4 LP

BC European Capital IX-5 LP

BC European Capital IX-6 LP

BC European Capital IX-7 LP

BC European Capital IX-8 LP

BC European Capital IX-9 LP

BC European Capital IX-10 LP

BC European Capital IX-11 LP

BC European Capital IX Limited

«Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle» signifie les titulaires d'Actions et leurs Cessionnaires Autorisés suivants:

Titulaire d'Actions

Carlyle Partners V Cayman, L.P.

Carlyle Partners V-A Cayman, L.P.

CP V Coinvestment A, L.P.

CP V Coinvestment B, L.P.

«Vente de la Société» signifie toute transaction ou série de transactions en vertu desquelles une ou plusieurs Personnes (autres que tout Porteur de Titre BCP ou Porteur de Titre Carlyle ou tout Affilié de ces derniers, respectivement) font l'acquisition de (i) l'intégralité des Actions alors émises (que cette transaction soit effectuée par fusion, consolidation, recapitalisation, vente ou transfert des Actions ou autrement) ou (ii) l'intégralité ou de substantiellement l'intégralité des actifs de la Société et de ses Filiales, prises ensemble, dans chaque cas à une valeur générant un produit en espèces global aux Porteurs de Valeurs Mobilières BCP (pris collectivement) et les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle (pris collectivement) (après avoir pris en compte tout montant précédemment reçu par les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP ou les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle, le cas échéant, en rapport avec leur capital investi) équivalant à au moins 2.600.000.000 de dollars américains.

«Cessionnaire Autorisé» signifie (i) dans le cas de tout titulaire d'Actions qui n'est pas un individu, tout Affilié de ce titulaire et (ii) dans le cas de tout titulaire d'Actions étant un individu, (A) tout successeur par décès ou (B) toute fiducie, société de personnes, société à responsabilité limitée ou entité similaire seulement en faveur de cet individu ou de l'époux ou des descendants en ligne direct de cet individu, à condition que cet individu agisse en tant que fiduciaire, associé commandité ou dirigeant et conserve le seul pouvoir de diriger le vote and la disposition des Actions transférées.

«Personne» doit être interprété au sens large et doit comprendre tout individu, toute entreprise, société, société à responsabilité limitée, association, société de personne, entreprise commune, organisation, fiducie, ou toute autre entité ou organisation, y compris un gouvernement ou un département ou entité gouvernemental(e), agence ou sous-division politique de ce (cette) dernier (dernière).

«Offre Publique» signifie une offre publique et vente d'Actions de Commanditaire.

«Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés» signifie (i) avant l'échéance de la Période Limitée, les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP et les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle, agissant de concert, et (ii) après échéance de la Période Limitée, soit les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP soit les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle; à condition qu'après échéance de la Période Limitée, (A) les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP ne soient pas des Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés s'ils ne détiennent pas collectivement l'intégralité des Actions de classe B des Actions de Commanditaire et de Commandité représentant 25% ou plus des Actions de Commanditaires alors émises et au moins 50% des Actions de Commanditaire (de toutes les classes) émises aux Porteurs de Valeurs Mobilières BCP à ou avant la date des présentes (compte tenu des fractionnements d'actions, des dividendes-actions, et autres) et (B) les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle ne soient pas des Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés s'ils ne détiennent pas collectivement l'intégralité des Actions de classe A des Actions de Commanditaire et de Commandité représentant 25% ou plus des Actions de Commanditaires alors émises et au moins 50% des Actions de Commanditaire (de toutes les classes) émises aux Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle à ou avant la date des présentes (compte tenu des fractionnements d'actions, des dividendes-actions, et autres).

«Période Limitée» signifie la période à compter du 13 décembre 2012 inclus au septième (7e) anniversaire inclus de cette date.

«Opération de Restructuration» signifie la conversion, la réorganisation, l'échange, la distribution ou la liquidation (ou autre opération) effectué(e) par la Société et, le cas échéant, le Gérant en rapport avec l'exécution de cette Offre Publique.

«Actions» signifie les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité ainsi que toute action ou autre valeur mobilière en ou pour lesquelles ces Actions de Commanditaire ou Actions de Commandité sont ci-après converties ou échangées.

«Filiale» signifie, concernant toute Personne spécifiée, toute autre Personne dont les actions ou autres participations ayant le pouvoir de voter (autres que les actions ou autres participations ayant ce pouvoir seulement en raison de la survenance d'un événement) d'élire un majorité du conseil d'administration ou autre organe de gestion comparable de cette Personne sont à ce moment détenues, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, ou les deux, par cette Personne spécifiée.»

À la suite de quoi, les actionnaires ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé de créer huit (8) classes différentes d'actions de commanditaire, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G et H, et déterminant les droits et obligations y afférents en ajoutant des nouveaux articles 5bis et 25 et en modifiant l'article 21 ainsi que le troisième paragraphe de l'article 22 des statuts de la Société, de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

#### **« Art. 5bis. Capital Social - Modifications.**

5bis-1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises en matière de modification des présents Statuts. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions de Commanditaire, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières d'Actions de Commanditaire par le biais du rachat et de l'annulation de l'ensemble des Actions de Commanditaire émises dans cette (ces) classe(s).

5bis-2. En cas de réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes d'Actions de Commanditaire, les titulaires d'Actions de Commanditaire faisant l'objet du rachat et de l'annulation percevront de la part de la Société un montant équivalent au Prix de Rachat par Action de Commanditaire pour chaque action de la(des) classe(s) concernée(s) qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5bis-3. Chaque classe d'Actions de Commanditaire donne droit à ses titulaires, au prorata du nombre d'Actions de Commanditaire qu'ils détiennent dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Prix Total de Rachat) pour la période concernée se rapportant à la classe en vertu du présent article 5bis:

- La période pour les Actions de Classe A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2012 de Classe A, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe A»);

- La période pour les Actions de Classe B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2013 de la Classe B, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe B»);

- La période pour les Actions de Classe C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2014 de la Classe C, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe C»);

- La période pour les Actions de Classe D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2015 de la Classe D, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe D»);

- La période pour les Actions de Classe E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2016 de la Classe E, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe E»);

- La période pour les Actions de Classe F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2017 de la Classe F, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe F»);

- La période pour les Actions de Classe G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2018 de la Classe G, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe G»);

- La période pour les Actions de Classe H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2019 de la Classe H, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe H»);

- La période pour les Actions de Classe I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2020 de la Classe I, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe I»); et

- La période pour les Actions de Classe J correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe I et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2021 de la Classe J, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Période (la «Période de Classe J»).

5bis-4. Dans le cas où une classe d'Actions de Commanditaire n'a pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les titulaires de cette classe auront droit, en cas de rachat et d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période d'une autre classe qui précède immédiatement) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe d'Actions de Commanditaire, étant entendu qu'en l'absence de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe H et les classes d'Actions de Commanditaire qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur période, en vertu de l'article 5bis-3, se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe H (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

5bis-5. En cas de rachat d'une classe d'Actions de Commanditaire, les titulaires de cette classe d'Actions de Commanditaire percevront, pour chaque Action de Commanditaire qu'ils détiennent dans une cette classe, le prix de rachat par action (le «Prix de Rachat par Action»). Le Prix de Rachat par Action sera calculé en divisant le Prix Total de Rachat par le nombre d'Actions de Commanditaire émises dans la/les classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).

Le Prix Total de Rachat sera un montant déterminé par le gérant, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intermédiaires concernés. Le Prix Total de Rachat pour chacune des classes A, B, C, D, E, F, G et H sera le Montant Disponible de la (des) classe(s) concernée(s) au moment du rachat et de l'annulation des classes en rapport avec la Période de la Classe concernée, sauf résolution contraire adoptée par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux modalités prévues en matière de modification des présents Statuts, à condition toutefois que le Prix Total de Rachat ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.»

#### « Art. 21. Distributions.

21.1 Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats du dernier exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur des réserves disponibles à cet effet mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter réserve conformément à la loi.

Le solde peut être distribué aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

21.2. Les actionnaires décideront de distribuer les fonds et détermineront le montant d'une telle distribution conformément aux dispositions suivantes:

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe A auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Actions de Classe A qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe B auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Classe B qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe C auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de Classe C qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe D auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Classe D qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe E auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Actions de Classe E qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe F auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Classe F qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe G auront le droit de recevoir des dividendes relatifs à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Actions de Classe G qu'ils détiennent, ensuite

- les titulaires d'Actions de Commanditaire de Classe H auront le droit de recevoir le restant de tout dividende.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière classe d'Actions de Commanditaire restante (par ordre alphabétique, c.-à-d. les Actions de Classe H) a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement, au moment de la distribution, le restant de tout dividende sera alors alloué à la dernière classe d'Actions de Commanditaire restante précédente dans l'ordre alphabétique inversé (c.-à-d. en commençant par les Actions de Classe G).

21.3. Dans tous les cas, les distributions ne peuvent être effectuées et les Actions de Commanditaires ne peuvent être rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi de 1915 et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.»

**Art. 22. 3<sup>e</sup> alinéa.** «Après règlement de, ou la création de provisions suffisantes pour, l'ensemble des dettes de la Société et des charges envers cette dernière ainsi que des dépenses de liquidation, les résultats de la liquidation seront distribués au pro rata des Actions de Commanditaire. L'article 21 s'appliquera mutatis mutandis à la distribution des résultats de la liquidation.»

**« Art. 25. Définitions.**

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la (les) classe(s) d'Actions de Commanditaire devant être annulée(s) mais déduction faite de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes les sommes à porter en réserve conformément à la loi ou aux Statuts, tel que défini dans les Comptes Intermédiaires concernés relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas) (afin d'éviter tout doute, sans double comptage) de sorte que:

$$MM = (BN + P + RC) - (Pe + LR)$$

où:

MM: Montant Disponible

BN: bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P: toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC: le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les classe(s) d'Actions de Commanditaire à annuler.

Pe: pertes (y compris les pertes reportées)

LR: toutes les sommes à porter en réserve conformément à la loi ou aux Statuts  
Chaque fois en référence à la Période concernée.

Comptes Intermédiaires 2012 de Classe A

Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe A.

Comptes Intermédiaires 2013 de Classe B

Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe B.

Comptes Intermédiaires 2014 de Classe C

Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe C.

Comptes Intermédiaires 2015 de Classe D	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe D.
Comptes Intermédiaires 2016 de Classe E	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe E.
Comptes Intermédiaires 2017 de Classe F	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe F.
Comptes Intermédiaires 2018 de Classe G	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe G.
Comptes Intermédiaires 2019 de Classe H	Signifie les Comptes Intermédiaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe H.
Période de la Classe	Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G et Période de la Classe H.
Comptes Intermédiaires	Signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires concernés.
Date des Comptes	Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe d'Actions de Commanditaire concernée, étant entendu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant la date de début de la période concernée.»
Intermédiaires	

Ensuite, l'assemblée a décidé de reclassifier vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (20.999) actions de commanditaire existantes de la Société détenues par Carlyle Partners V Cayman, L.P. en vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (20.999) actions de commanditaire de classe A-1 et les vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (20.999) actions de commanditaire existantes de la Société détenues par BC European Capital IX-1 en vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (20.999) actions de commanditaire de classe A-2 de la Société.

(iv) L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent cinquante-huit mille dollars américains (9.958.000 USD) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille dollars américains (42.000 USD) à dix de dollars américains (10.000.000 USD) par la création et l'émission aux nouveaux actionnaires et aux actionnaires existants d'un total de neuf millions neuf cent cinquante-huit mille (9.958.000) actions de commanditaire (les «Nouvelles Actions») de huit (8) classes différentes, à savoir

(i) un million deux cent huit mille (1.208.000) actions de commanditaire de classe A (les «Actions de Classe A»), elles-mêmes divisées en six cent quatre mille (604.000) Actions de classe A-1 et six cent quatre mille (604.000) Actions de classe A-2,

(ii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe B (les «Actions de Classe B»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe B-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe B-2,

(iii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe C (les «Actions de Classe C»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe C-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe C-2,

(iv) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe D (les «Actions de Classe D»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe D-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe D-2,

(v) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe E (les «Actions de Classe E»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe E-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe E-2,

(vi) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe F (les «Actions de Classe F»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe F-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe F-2,

(vii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe G (les «Actions de Classe G»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe G-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe G-2, et

(viii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe H (les «Actions de Classe H»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe H-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe H-2,

d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,00 USD) chacune (ensemble, les «Nouvelles Actions»).

Les Nouvelles Actions ont été souscrites à un prix total d'émission d'un milliard trois cents millions de dollars américains (1.300.000.000 USD) et ont été payées en espèces par les souscripteurs suivants selon les proportions indiquées ci-dessous en vertu de bulletins de souscription qui ont été signés par la personne comparante et le notaire soussigné et qui resteront annexés au présent document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Nom du souscripteur	Souscription d'Actions de Commanditaire de classe A	Prix de souscription (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P. ....	566.103 Actions de classe A-1	76.304.921
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P. ....	11.795 Actions de classe A-1	1.533.342
CP V Coinvestment A, L.P. ....	23.365 Actions de classe A-1	3.037.502
CP V Coinvestment B, L.P. ....	2.737 Actions de classe A-1	355.860
BC European Capital IX-1 LP ....	37.698 Actions de classe A-2	7.609.846
BC European Capital IX-2 LP ....	58.697 Actions de classe A-2	7.630.845
BC European Capital IX-3 LP ....	58.697 Actions de classe A-2	7.630.845
BC European Capital IX-4 LP ....	58.697 Actions de classe A-2	7.630.845
BC European Capital IX-5 LP ....	58.697 Actions de classe A-2	7.630.845
BC European Capital IX-6 LP ....	58.697 Actions de classe A-2	7.630.845
BC European Capital IX-7 LP ....	58.697 Actions de classe A-2	7.630.845
BC European Capital IX-8 LP ....	58.697 Actions de classe A-2	7.630.845
BC European Capital IX-9 LP ....	58.697 Actions de classe A-2	7.630.845
BC European Capital IX-10 LP ....	58.697 Actions de classe A-2	7.630.845
BC European Capital IX-11 LP ....	21.964 Actions de classe A-2	2.855.567
BC European Capital IX Limited ....	16.065 Actions de classe A-2	2.088.607
<b>TOTAL</b> .....	<b>1.208.000 actions de classe A</b>	<b>162.463.250</b>
Nom du souscripteur	Souscription d'Actions de Commanditaire classe B	Prix de souscription (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P. ....	587.104 Actions de classe B-1	76.325.922
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P. ....	11.795 Actions de classe B-1	1.533.342
CP V Coinvestment A, L.P. ....	23.364 Actions de classe B-1	3.037.501
CP V Coinvestment B, L.P. ....	2.737 Actions de classe B-1	355.860
BC European Capital IX-1 LP ....	58.697 Actions de classe B-2	7.630.845
BC European Capital IX-2 LP ....	58.697 Actions de classe B-2	7.630.845
BC European Capital IX-3 LP ....	58.697 Actions de classe B-2	7.630.845
BC European Capital IX-4 LP ....	58.697 Actions de classe B-2	7.630.845
BC European Capital IX-5 LP ....	58.697 Actions de classe B-2	7.630.845
BC European Capital IX-6 LP ....	58.697 Actions de classe B-2	7.630.845
BC European Capital IX-7 LP ....	58.697 Actions de classe B-2	7.630.845
BC European Capital IX-8 LP ....	58.697 Actions de classe B-2	7.630.845
BC European Capital IX-9 LP ....	58.697 Actions de classe B-2	7.630.845
BC European Capital IX-10 LP ....	58.697 Actions de classe B-2	7.630.845
BC European Capital IX-11 LP ....	21.964 Actions de classe B-2	2.855.567
BC European Capital IX Limited ....	16.066 Actions de classe B-2	2.088.608
<b>TOTAL</b> .....	<b>1.250.000 actions de classe B</b>	<b>162.505.250</b>
Nom du souscripteur	Souscription d'Actions de Commanditaire de classe C	Prix de souscription (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P. ....	587.105 Actions de classe C-1	76.325.923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P. ....	11.794 Actions de classe C-1	1.533.341
CP V Coinvestment A, L.P. ....	23.364 Actions de classe C-1	3.307.501
CP V Coinvestment B, L.P. ....	2.737 Actions de classe C-1	355.860
BC European Capital IX-1 LP ....	58.697 Actions de classe C-2	7.630.845
BC European Capital IX-2 LP ....	58.697 Actions de classe C-2	7.630.845
BC European Capital IX-3 LP ....	58.697 Actions de classe C-2	7.630.845
BC European Capital IX-4 LP ....	58.697 Actions de classe C-2	7.630.845
BC European Capital IX-5 LP ....	58.697 Actions de classe C-2	7.630.845
BC European Capital IX-6 LP ....	58.697 Actions de classe C-2	7.630.845
BC European Capital IX-7 LP ....	58.697 Actions de classe C-2	7.630.845
BC European Capital IX-8 LP ....	58.697 Actions de classe C-2	7.630.845



BC European Capital IX-9 LP	58.697 Actions de classe C-2	7.630.845
BC European Capital IX-10 LP	58.697 Actions de classe C-2	7.630.845
BC European Capital IX-11 LP	21.964 Actions de classe C-2	2.855.567
BC European Capital IX Limited	16.066 Actions de classe C-2	2.088.608
TOTAL	1.250.000 actions de classe C	162.505.250
Nom du souscripteur	Souscription d'Actions de Commanditaire de classe D	Prix de souscription (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P.	587.105 Actions de classe D-1	76.325.923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P.	11.794 Actions de classe D-1	1.533.341
CP V Coinvestment A, L.P.	23.364 Actions de classe D-1	3.307.501
CP V Coinvestment B, L.P.	2.737 Actions de classe D-1	355.860
BC European Capital IX-1 LP	58.697 Actions de classe D-2	7.630.845
BC European Capital IX-2 LP	58.697 Actions de classe D-2	7.630.845
BC European Capital IX-3 LP	58.697 Actions de classe D-2	7.630.845
BC European Capital IX-4 LP	58.697 Actions de classe D-2	7.630.845
BC European Capital IX-5 LP	58.697 Actions de classe D-2	7.630.845
BC European Capital IX-6 LP	58.697 Actions de classe D-2	7.630.845
BC European Capital IX-7 LP	58.697 Actions de classe D-2	7.630.845
BC European Capital IX-8 LP	58.697 Actions de classe D-2	7.630.845
BC European Capital IX-9 LP	58.697 Actions de classe D-2	7.630.845
BC European Capital IX-10 LP	58.697 Actions de classe D-2	7.630.845
BC European Capital IX-11 LP	21.964 Actions de classe D-2	2.855.567
BC European Capital IX Limited	16.066 Actions de classe D-2	2.088.608
TOTAL	1.250.000 actions de classe D	162.505.250
Nom du souscripteur	Souscription d'Actions de Commanditaire de classe E	Prix de souscription (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P.	587.105 Actions de classe E-1	76.325.923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P.	11.794 Actions de classe E-1	1.533.341
CP V Coinvestment A, L.P.	23.365 Actions de classe E-1	3.037.502
CP V Coinvestment B, L.P.	2.736 Actions de classe E-1	355.859
BC European Capital IX-1 LP	58.697 Actions de classe E-2	7.630.845
BC European Capital IX-2 LP	58.697 Actions de classe E-2	7.630.845
BC European Capital IX-3 LP	58.697 Actions de classe E-2	7.630.845
BC European Capital IX-4 LP	58.697 Actions de classe E-2	7.630.845
BC European Capital IX-5 LP	58.697 Actions de classe E-2	7.630.845
BC European Capital IX-6 LP	58.697 Actions de classe E-2	7.630.845
BC European Capital IX-7 LP	58.697 Actions de classe E-2	7.630.845
BC European Capital IX-8 LP	58.697 Actions de classe E-2	7.630.845
BC European Capital IX-9 LP	58.697 Actions de classe E-2	7.630.845
BC European Capital IX-10 LP	58.697 Actions de classe E-2	7.630.845
BC European Capital IX-11 LP	21.964 Actions de classe E-2	2.855.567
BC European Capital IX Limited	16.066 Actions de classe E-2	2.088.608
TOTAL	1.250.000 actions de classe E	162.505.250
Nom du souscripteur	Souscription d'Actions de Commanditaire de classe F	Prix de souscription (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P.	587.105 Actions de classe F-1	76.325.923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P.	11.794 Actions de classe F-1	1.533.341
CP V Coinvestment A, L.P.	23.365 Actions de classe F-1	3.037.502
CP V Coinvestment B, L.P.	2.736 Actions de classe F-1	355.859
BC European Capital IX-1 LP	58.697 Actions de classe F-2	7.630.845
BC European Capital IX-2 LP	58.697 Actions de classe F-2	7.630.845
BC European Capital IX-3 LP	58.697 Actions de classe F-2	7.630.845

BC European Capital IX-4 LP	58.697 Actions de classe F-2	7.630.845
BC European Capital IX-5 LP	58.697 Actions de classe F-2	7.630.845
BC European Capital IX-6 LP	58.697 Actions de classe F-2	7.630.845
BC European Capital IX-7 LP	58.697 Actions de classe F-2	7.630.845
BC European Capital IX-8 LP	58.697 Actions de classe F-2	7.630.845
BC European Capital IX-9 LP	58.697 Actions de classe F-2	7.630.845
BC European Capital IX-10 LP	58.697 Actions de classe F-2	7.630.845
BC European Capital IX-11 LP	21.964 Actions de classe F-2	2.855.567
BC European Capital IX Limited	16.066 Actions de classe F-2	2.088.608
TOTAL	1.250.000 actions de classe F	162.505.250
Nom du souscripteur	Souscription d'Actions de Commanditaire de classe G	Prix de souscription (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P.	587.105 Actions de classe G-1	76.325.923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P.	11.794 Actions de classe G-1	1.533.341
CP V Coinvestment A, L.P.	23.365 Actions de classe G-1	3.037.502
CP V Coinvestment B, L.P.	2.736 Actions de classe G-1	355.859
BC European Capital IX-1 LP	58.697 Actions de classe G-2	7.630.845
BC European Capital IX-2 LP	58.697 Actions de classe G-2	7.630.845
BC European Capital IX-3 LP	58.697 Actions de classe G-2	7.630.845
BC European Capital IX-4 LP	58.697 Actions de classe G-2	7.630.845
BC European Capital IX-5 LP	58.697 Actions de classe G-2	7.630.845
BC European Capital IX-6 LP	58.697 Actions de classe G-2	7.630.845
BC European Capital IX-7 LP	58.697 Actions de classe G-2	7.630.845
BC European Capital IX-8 LP	58.697 Actions de classe G-2	7.630.845
BC European Capital IX-9 LP	58.697 Actions de classe G-2	7.630.845
BC European Capital IX-10 LP	58.697 Actions de classe G-2	7.630.845
BC European Capital IX-11 LP	21.964 Actions de classe G-2	2.855.567
BC European Capital IX Limited	16.066 Actions de classe G-2	2.088.608
TOTAL	1.250.000 actions de classe G	162.505.250
Nom du souscripteur	Souscription d'Actions de Commanditaire de classe H	Prix de souscription (USD)
Carlyle Partners V Cayman, L.P.	587.105 Actions de classe H-1	76.325.923
Carlyle Partners V-A Cayman, L.P.	11.794 Actions de classe H-1	1.533.341
CP V Coinvestment A, L.P.	23.365 Actions de classe H-1	3.037.502
CP V Coinvestment B, L.P.	2.736 Actions de classe H-1	355.859
BC European Capital IX-1 LP	58.697 Actions de classe H-2	7.630.845
BC European Capital IX-2 LP	58.697 Actions de classe H-2	7.630.845
BC European Capital IX-3 LP	58.697 Actions de classe H-2	7.630.845
BC European Capital IX-4 LP	58.697 Actions de classe H-2	7.630.845
BC European Capital IX-5 LP	58.697 Actions de classe H-2	7.630.845
BC European Capital IX-6 LP	58.697 Actions de classe H-2	7.630.845
BC European Capital IX-7 LP	58.697 Actions de classe H-2	7.630.845
BC European Capital IX-8 LP	58.697 Actions de classe H-2	7.630.845
BC European Capital IX-9 LP	58.697 Actions de classe H-2	7.630.845
BC European Capital IX-10 LP	58.697 Actions de classe H-2	7.630.845
BC European Capital IX-11 LP	21.964 Actions de classe H-2	2.855.567
BC European Capital IX Limited	16.066 Actions de classe H-2	2.088.608
TOTAL	1.250.000 actions de classe H	162.505.250

La preuve des paiements des Nouvelles Actions a été donnée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer neuf millions neuf cent cinquante-huit mille dollars américains (9.958.000 USD) au compte de capital social de la Société et le solde, soit un milliard deux cent quatre-vingt-dix millions quarante-deux mille dollars américains (1.290.042.000 USD), au compte de la prime d'émission de la Société.

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital social.**

Le capital social émis de la Société est fixé à dix millions de dollars américains (10.000.000 USD) représenté par dix millions (10.000.000) d'actions, divisées en:

(i) un million deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.249.998) actions de commanditaire de classe A (les «Actions de Classe A»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (624.999) Actions de classe A-1 et six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (624.999) Actions de classe A-2,

(ii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe B (les «Actions de Classe B»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe B-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe B-2,

(iii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe C (les «Actions de Classe C»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe C-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe C-2,

(iv) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe D (les «Actions de Classe D»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe D-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe D-2,

(v) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe E (les «Actions de Classe E»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe E-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe E-2,

(vi) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe F (les «Actions de Classe F»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe F-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe F-2,

(vii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe G (les «Actions de Classe G»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe G-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe G-2, et

(viii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de commanditaire de classe H (les «Actions de Classe H»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe H-1 et six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe H-2, et

(ix) deux (2) actions de commandité (les «Actions de Commandité»), d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,00 USD) chacune (les actions de commanditaire étant ensemble désignées comme les «Actions de Commanditaire», et avec les Actions de Commandité, comme les «actions») et assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable et ne pourra être attachée à une classe ou catégorie d'actions en particulier.

Les Actions de Commandité seront détenues par Silver II GP S.à r.l. étant l'actionnaire commandité («Actionnaire Commandité») et le Gérant de la Société.»

L'assemblée a décidé d'ajouter les articles suivants dans les statuts de la Société avec la teneur suivante:

**« Art. 7bis. Transfert d'Actions.****7bis-1. Restrictions de Transfert**

Chaque titulaire d'Actions ne pourra pas, directement ou indirectement, que ce soit en vertu de la loi ou autrement, offrir, vendre, céder, transférer ou transmettre d'une autre manière (ou échanger, donner, céder, grever ou gager) toute Action ou tout droit ou intérêts y relatifs (ensemble, un «Transfert»), sauf (i) avec l'accord préalable écrit des Porteurs de Valeurs Mobilières BCP et les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle, (ii) tel que prévu à l'article 7ter-2. ou l'article 7ter-3., (iii) à tout Cessionnaire Autorisé de ce titulaire ou (iv) dans une Offre Publique; étant entendu que, dans chacun des cas énoncés dans les clauses précédentes (i) et (iii), le cessionnaire en question devient partie à toute convention (le cas échéant) conclue entre les actionnaires de la Société et engageant la Société et accepte d'y être lié.

**7bis-2. Autres Restrictions de Transferts**

Nonobstant l'Article 7bis-1, nul titulaire d'Actions n'aura le droit de Transférer ses Actions à aucun moment si ce Transfert:

1. enfreint la législation luxembourgeoise (y compris la Loi de 1915), la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières ou toute autre loi d'un pays étranger ou d'un État (ou autre, le cas échéant) relative aux valeurs mobilières ou dite «Blue Sky» applicable à la Société ou aux Actions;

2. oblige la Société à se soumettre aux obligations d'enregistrement de la Loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement; ou

3. représente une «transaction interdite» aux termes de la Loi américaine de 1974 sur la sécurité du revenu de retraite (ERISA) ou le Code fiscal américain de 1986 ou fait en sorte que tout ou partie des actifs de la Société constitue des «actifs du régime» aux termes de l'ERISA ou de la section 4975 du Code fiscal américain de 1986.

**7bis-3. Transfert Indu**

Toute tentative de Transférer ou de grever toute Action d'une manière non conforme aux présents Statuts ou toute convention (le cas échéant) conclue entre les actionnaires de la Société et engageant la Société sera nulle et non avenue et la Société (ou tout agent de transfert de ces valeurs mobilières) ne reflétera pas ce Transfert ou grèvement tenté dans son registre d'actions nominatives.

#### **Art. 7ter. Droits et Obligations des Actionnaires.**

##### **7ter-1. Droits préférentiels des Nouvelles Valeurs Mobilières**

(a) Sous réserve des limites énoncées à l'article 7ter-1.(e), la Société confère par les présentes à chacun des Porteurs de Valeurs Mobilières BCP et des Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle ainsi que chacun des autres titulaires d'Actions de Commanditaire qui est un individu alors employé par la Société ou l'une de ses Filiales (chacun, un «Porteur de Valeurs Mobilières Désigné») le droit d'acquérir de Nouvelles Valeurs Mobilières que la Société pourra, de temps à autre, proposer d'émettre ou de vendre selon les conditions énoncées dans le présent article 7ter-1. Ce droit préférentiel permettra à chacun des Porteurs de Valeurs Mobilières Désignés de souscrire à ou d'acquérir un nombre de Nouvelles Valeurs Mobilières dont l'émission ou la vente est proposée, proportionnel au nombre d'Actions de Commanditaire qu'il détient avant l'émission ou la vente proposée de Nouvelles Valeurs Mobilières. Dans le cas où un Porteur de Valeurs Mobilières Désigné ne souscrit pas à ou n'acquiert pas un nombre de Nouvelles Valeurs Mobilières proportionnel au nombre d'Actions de Commanditaire émises qu'il détient avant l'émission ou la vente proposée de Nouvelles Valeurs Mobilières, les Porteurs de Valeurs Mobilières Désignés restants auront chacun le droit de souscrire à ou d'acquérir un nombre de Nouvelles Valeurs Mobilières n'ayant pas été souscrites ou acquises, proportionnel au nombre d'Actions de Commanditaire émises qu'ils détiennent alors (avant de donner effet à l'émission proposée de Nouvelles Valeurs Mobilières). Le droit préférentiel conféré en vertu des présentes prendra fin s'il n'a pas été exercé dans les trente (30) jours suivant la réception de l'Avis des Nouvelles Valeurs Mobilières décrit à l'article 7ter-1.(c) ci-dessous.

(b) «Nouvelles Valeurs Mobilières» signifie toute Action de Commanditaire non émise, et l'ensemble des autres droits, options ou bons de souscription pour acheter, souscrire à ou acquérir des Actions de Commanditaire et tout type de valeurs mobilières qui sont, ou peuvent devenir, convertibles en, ou échangées pour, des Actions de Commanditaire; étant toutefois entendu que le droit préférentiel prévu par le présent article 7ter-1 s'appliquera à l'émission de droits, d'options ou de bons de souscription pour acheter, souscrire à ou acquérir des Actions de Commanditaire et à l'émission de valeurs mobilières convertibles en Actions de Commanditaire et non à l'émission d'Actions de Commanditaire lors de l'exercice ou de la conversion de ces droits, options, bons de souscription ou valeurs mobilières convertibles; et à condition également que le terme «Nouvelles Valeurs Mobilières» ne comprenne pas (i) les valeurs mobilières émises ou vendues en vertu de l'acquisition d'une autre Personne ou entreprise par la Société ou d'autres regroupements d'entreprises; (ii) les valeurs mobilières émises ou vendues dans le cadre d'un fractionnement d'actions ou d'un dividende-actions proportionnel ou d'une recapitalisation proportionnelle similaire de la Société ou d'une réorganisation du capital de la Société; (iii) les valeurs mobilières émises ou vendues dans une Opération de Restructuration ou suivant la première Offre Publique; (iv) les valeurs mobilières émises ou vendues aux fondés de pouvoir, administrateurs, employés ou consultants de la Société ou l'une de ses Filiales (ou à Silver II Management Holdings, Limited ou toute autre entité en faveur de ces individus) en vertu d'un plan d'incitations ou d'avantages sociaux approuvé par la Société; (v) les valeurs mobilières émises au ou avant le 12/13 décembre 2012; (vi) les valeurs mobilières émises ou vendues en rapport avec tout financement de dette ou en échange de toute dette en souffrance pour de l'argent emprunté; (vii) les valeurs mobilières émises ou vendues en rapport avec des entreprises communes ou des relations stratégiques (autres que ces valeurs mobilières émises à l'un des Porteurs de Valeurs Mobilières BCP ou des Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle ou de leurs Affiliés respectifs); ou (viii) les valeurs mobilières émises dans une transaction déterminée par les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP et Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle par écrit afin d'être exempt du présent article 7ter-1.

(c) Dans le cas où la Société propose de procéder à l'émission ou la vente de Nouvelles Valeurs Mobilières, elle devra aviser par écrit chaque Porteur de Valeurs Mobilières Désigné dans les plus brefs délais («Avis de Nouvelles Valeurs Mobilières») de son intention, en décrivant la classe et le nombre de valeurs mobilières devant être émises en tant que Nouvelles Valeurs Mobilières, le prix d'acquisition de ces dernières (qui sera payable uniquement en numéraire) ainsi que les conditions auxquelles la Société propose d'émettre ou de vendre ces valeurs mobilières. Chaque Porteur de Valeurs Mobilières Désigné disposera de trente (30) jours à compter de la date effective ou supposée effective de la réception de l'Avis des Nouvelles Valeurs Mobilières pour déterminer si ce Porteur de Valeurs Mobilières Désigné souscrit à ou acquiert tout ou partie du nombre d'actions proportionnel au nombre d'Actions de Commanditaire alors émises qu'il détient pour le prix d'acquisition et aux conditions spécifiées dans l'avis en avisant par écrit la Société et en y indiquant le nombre de Nouvelles Valeurs Mobilières voulant et devant être souscrites ou acquises (cet avis devra également indiquer le nombre de Nouvelles Valeurs Mobilières devant être souscrites ou acquises par ce Porteur de Valeurs Mobilières Désigné en partant du principe qu'aucun autre Porteur de Valeurs Mobilières Désigné n'exerce son droit en vertu du présent article 7ter-1. de souscrire à ou d'acquérir les Nouvelles Valeurs Mobilières étant proposées).

(d) La Société disposera de 180 jours à compter de l'échéance de la période énoncée à l'article 7ter-1.(c) pour émettre, vendre ou échanger tout ou partie de ces Nouvelles Valeurs Mobilières que les Porteurs de Valeurs Mobilières Désignés n'ont pas voulu souscrire ou acheter, mais seulement aux conditions énoncées dans l'Avis des Nouvelles Valeurs Mobilières.

(e) Aux fins du présent article 7ter-1, les Actions de Commanditaire ne comprennent que les Actions des Classes A à G.

### **7ter-2. Droits de Sortie Forcée (drag-along rights)**

(a) Si les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP et les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle, agissant de concert (auquel cas, les «Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs»), acceptent de conclure une transaction qui entraînerait le Transfert de 20% ou plus d'Actions de Commanditaire détenues par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs à tout cessionnaire Acheteur de Sortie Forcée), les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs peuvent donner un avis écrit (un «Avis de Sortie Forcée») à chaque autre titulaire de toute autre classe d'Actions de Commanditaire (les «Porteurs de Valeurs Mobilières de Sortie Forcée»), indiquant que ces Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs souhaitent exercer leurs droits en vertu du présent article 7ter-2. en rapport avec ce Transfert, et énonçant le nom et l'adresse de l'Acheteur de Sortie Forcée, le nombre d'Actions de Commanditaire proposé pour Transfert, le montant et la forme proposés du paiement, et toutes les autres conditions importantes offertes par l'Acheteur de Sortie Forcée.

(b) À la réception d'un Avis de Sortie Forcée, chaque Porteur de Titre de Sortie Forcée aura l'obligation de Transférer un nombre d'Actions de Commanditaire équivalant (x) au nombre d'Actions de Commanditaire détenues par ce Porteur de Valeurs Mobilières de Sortie Forcée, multiplié par (y) une fraction, dont le numérateur est le nombre d'Actions de Commanditaire devant être vendu à l'Acheteur de Sortie Forcée par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs, et dont le dénominateur est le nombre total d'Actions de Commanditaire détenues par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs, à la même date et aux mêmes conditions (y compris le prix, le moment du paiement et la forme de la contrepartie) telles que convenues par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs et l'Acheteur de Sortie Forcée, et devra effectuer pour l'Acheteur de Sortie Forcée des représentations, garanties, engagements, sûretés et conventions identiques à ceux faits par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs en rapport avec le Transfert, et devra accepter aux mêmes conditions le Transfert tel que convenu par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs; à condition qu'aucun Porteur de Titre de Sortie Forcée ne soit obligé (i) de conclure une convention pour ne pas concurrencer la Société ou l'une de ses Filiales, ou de s'engager dans une obligation similaire, en rapport avec le Transfert ou (ii) d'être tenu responsable à l'égard de toute indemnité post-clôture supérieure au montant total des résultats reçus par ce Porteur de Titre de Sortie Forcée en rapport avec ce Transfert.

(c) L'exécution du Transfert des Actions de Commanditaire en vertu de l'exercice des droits de sortie forcée envisagés par le présent article 7ter-2 (la «Clôture de Sortie Forcée») devra avoir lieu à une date choisie par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs, laquelle ne pourra être postérieure de moins de dix (10) jours à la date de l'Avis de Sortie Forcée. À la Clôture de Sortie Forcée, les Porteurs de Valeurs Mobilières de Sortie Forcée devront Transférer la propriété juridique et effective des Actions de Commanditaire à l'Acheteur de Sortie Forcée en signant et remettant une convention d'achat telle que convenue par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs et l'Acheteur de Sortie Forcée (sous réserve des limites énoncées à l'article 7ter2.(b)) et, si un certificat a été émis pour les Actions de Commanditaire, les certificats en question (ou une sûreté y afférente sous une forme jugée satisfaisante par le Gérant) et chaque Porteur de Valeurs Mobilières de Sortie Forcée devra (sous réserve des limites énoncées à l'article 7ter2.(b)) signer et remettre à l'Acheteur de Sortie Forcée tout autre document ou instrument pouvant être signé et remis par les Porteurs de Valeurs Mobilières Vendeurs.

### **7ter-3. Vente de la Société**

Dans le cas où les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés approuveraient par écrit toute Vente de la Société et aviseraient par écrit la Société, le Gérant et les autres titulaires d'Actions Avis de Vente de la Société») du fait que les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés ont approuvé cette Vente de la Société, chaque titulaire d'Actions devra alors prendre des mesures afin de réaliser cette Vente de la Société raisonnablement demandée par les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés ayant pris l'initiative de cette Vente de la Société; à condition qu'aucun titulaire d'Actions ne soit tenu de (x) Transférer des Actions dans cette Vente de la Société autrement qu'aux mêmes conditions (y compris concernant le prix, moment du paiement et forme de la contrepartie) lorsque les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés Transféreront leurs Actions respectives dans cette Vente de la Société, (y) conclure une convention pour ne pas concurrencer la Société ou l'une de ses Filiales, ou de s'engager dans une obligation similaire, en rapport avec une Vente de la Société ou (z) effectuer des déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions en rapport avec cette Vente de la Société autres que ceux identiques aux déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions faits par les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés en rapport avec cette Vente de la Société, étant entendu que le montant total des engagements de chaque titulaire d'Actions en rapport avec toute indemnité de post-clôture ne peut être supérieur aux bénéfices retirés par ce titulaire d'Actions en rapport avec cette Vente de la Société. L'exécution de la Vente de la Société aura lieu à une date choisie par les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés, date à laquelle chaque titulaire d'Actions devra (i) Transférer la propriété juridique et effective des Actions en signant et remettant une convention d'achat, de fusion ou similaire telle que convenue par le(s) Porteur(s) de Titres Investisseur(s) Qualifié(s) qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société (sous réserve des limites énoncées dans le présent article 7ter.-3) et, si un certificat a été émis pour les Actions (ou une sûreté y afférente sous une forme jugée satisfaisante par le Gérant), et (ii) sous réserve des limites énoncées dans le présent article 7ter.-3, signer et remettre tout autre document, instrument ou toute autre convention pouvant être signés et remis par le(s) Porteur (s) de Titres Investisseur(s) Qualifié(s) qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société.

**Art. 7quater. Définitions.** Aux fins des articles 7bis et 7ter, les termes suivants auront les significations respectives suivantes:

«Affilié» signifie, en rapport avec toute Personne spécifiée, toute autre Personne qui directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette Personne spécifiée. Tel qu'utilisé dans cette définition, le terme «contrôle» signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou d'entraîner la direction de la gestion et des politiques d'une Personne, que ce soit par la détention de valeurs mobilières votantes, par contrat ou autrement.

«Porteurs de Valeurs Mobilières BCP» signifie les titulaires d'Actions et leurs Cessionnaires Autorisés suivants:

Titulaire d'Actions

BC European Capital IX-1 LP

BC European Capital IX-2 LP

BC European Capital IX-3 LP

BC European Capital IX-4 LP

BC European Capital IX-5 LP

BC European Capital IX-6 LP

BC European Capital IX-7 LP

BC European Capital IX-8 LP

BC European Capital IX-9 LP

BC European Capital IX-10 LP

BC European Capital IX-11 LP

BC European Capital IX Limited

«Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle» signifie les titulaires d'Actions et leurs Cessionnaires Autorisés suivants:

I Titulaire d'Actions

Carlyle Partners V Cayman, L.P.

Carlyle Partners V-A Cayman, L.P.

CP V Coinvestment A, L.P.

CP V Coinvestment B, L.P.

«Vente de la Société» signifie toute transaction ou série de transactions en vertu desquelles une ou plusieurs Personnes (autres que tout Porteur de Titre BCP ou Porteur de Titre Carlyle ou tout Affilié de ces derniers, respectivement) font l'acquisition de (i) l'intégralité des Actions alors émises (que cette transaction soit effectuée par fusion, consolidation, recapitalisation, vente ou transfert des Actions ou autrement) ou (ii) l'intégralité ou de substantiellement l'intégralité des actifs de la Société et de ses Filiales, prises ensemble, dans chaque cas à une valeur générant un produit en espèces global aux Porteurs de Valeurs Mobilières BCP (pris collectivement) et les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle (pris collectivement) (après avoir pris en compte tout montant précédemment reçu par les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP ou les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle, le cas échéant, en rapport avec leur capital investi) équivalant à au moins 2.600.000.000 de dollars américains.

«Cessionnaire Autorisé» signifie (i) dans le cas de tout titulaire d'Actions qui n'est pas un individu, tout Affilié de ce titulaire et (ii) dans le cas de tout titulaire d'Actions étant un individu, (A) tout successeur par décès ou (B) toute fiducie, société de personnes, société à responsabilité limitée ou entité similaire seulement en faveur de cet individu ou de l'époux ou des descendants en ligne direct de cet individu, à condition que cet individu agisse en tant que fiduciaire, associé commandité ou dirigeant et conserve le seul pouvoir de diriger le vote and la disposition des Actions transférées.

«Personne» doit être interprété au sens large et doit comprendre tout individu, toute entreprise, société, société à responsabilité limitée, association, société de personne, entreprise commune, organisation, fiducie, ou toute autre entité ou organisation, y compris un gouvernement ou un département ou entité gouvernemental(e), agence ou sous-division politique de ce (cette) dernier (dernière).

«Offre Publique» signifie une offre publique et vente d'Actions de Commanditaire.

«Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés» signifie (i) avant l'échéance de la Période Limitée, les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP et les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle, agissant de concert, et (ii) après échéance de la Période Limitée, soit les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP soit les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle; à condition qu'après échéance de la Période Limitée, (A) les Porteurs de Valeurs Mobilières BCP ne soient pas des Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés s'ils ne détiennent pas collectivement l'intégralité des Actions de classe B des Actions de Commanditaire et de Commandité représentant 25% ou plus des Actions de Commanditaires alors émises et au moins 50% des Actions de Commanditaire (de toutes les classes) émises aux Porteurs de Valeurs Mobilières BCP à ou avant la date des présentes (compte tenu des fractionnements d'actions, des dividendes-actions, et autres) et (B) les Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle ne soient pas des Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés s'ils ne détiennent pas collectivement l'intégralité des Actions de classe A des Actions de Commanditaire et de Commandité représentant 25% ou plus des Actions de Commanditaires alors émises et au moins 50% des Actions de Commanditaire (de toutes les

classes) émises aux Porteurs de Valeurs Mobilières Carlyle à ou avant la date des présentes (compte tenu des fractionnements d'actions, des dividendes-actions, et autres).

«Période Limitée» signifie la période à compter du 13 décembre 2012 inclus au septième (7e) anniversaire inclus de cette date.

«Opération de Restructuration» signifie la conversion, la réorganisation, l'échange, la distribution ou la liquidation (ou autre opération) effectué(e) par la Société et, le cas échéant, le Gérant en rapport avec l'exécution de cette Offre Publique.

«Actions» signifie les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité ainsi que toute action ou autre valeur mobilière en ou pour lesquelles ces Actions de Commanditaire ou Actions de Commandité sont ci-après converties ou échangées.

«Filiale» signifie, concernant toute Personne spécifiée, toute autre Personne dont les actions ou autres participations ayant le pouvoir de voter (autres que les actions ou autres participations ayant ce pouvoir seulement en raison de la survenance d'un événement) d'élire un majorité du conseil d'administration ou autre organe de gestion comparable de cette Personne sont à ce moment détenues, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, ou les deux, par cette Personne spécifiée.»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux personnes comparantes, qui sont connues du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: P. SANTER, M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14918. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé):* pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168325/2148.

(120222576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

#### **Bismarck, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.238.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Januar 2013.

Paul DECKER

*Der Notar*

Référence de publication: 2013014255/12.

(130017329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

#### **TQ4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 127.789.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013014711/10.

(130016512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Torri Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 170.609.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014709/10.

(130016964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Tugata Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.477.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014713/10.

(130016311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Telecom Luxembourg Private Operator S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014700/10.

(130016716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013014745/14.

(130016564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Société Européenne de Boissons S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.649.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014684/10.

(130017105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---



**St. Modwen Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.040.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014692/10.

(130017354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**St. Modwen Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.061.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014693/10.

(130017353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**St. Modwen Properties VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.093.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014694/10.

(130017352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Winch Energy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.777.

*Extrait de décision prise par l'associé unique de la société en date du 23 janvier 2013*

En date du 23 Janvier 2013, l'associé unique de Winch Energy Holdings S. à r.l. («la Société») a pris la résolution suivante:

1. D'accepter la démission de Douglas Wardle en tant que Gérant de la société avec effet au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 24 Janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013014748/14.

(130016514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Vedalo Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 11.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014726/10.

(130016715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Vandon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.491.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013014724/10.

(130017210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**VictorianFibre Holding & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014722/10.

(130017198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**T.E.CO Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014698/10.

(130017207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Wunderkraut Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, rue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 171.317.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution prise par l'Administrateur unique en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013014750/14.

(130017280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Vitalvie Espace Bien-Etre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 122.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013014732/10.

(130016754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**A-PQ Luxco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.561.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014818/10.

(130017787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**Accardi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.636.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65827 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014821/10.

(130017344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**frei(Raum)architekten Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 158.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014814/10.

(130018139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**A.S. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.539.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013014816/14.

(130017940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**Agito S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 145.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014833/10.

(130018038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**AI Beauty (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 171.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014835/10.

(130017810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**AI Beauty & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 171.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014837/10.

(130017832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**AI Eskimo & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 170.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014839/10.

(130017823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**A.S. Partimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.675.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013014817/14.

(130017941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**Globalance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 158.378.

Le bilan au 31 août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013014409/10.

(130016927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Lux Direct PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.677.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014510/10.

(130017073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**Les Sportifs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 25, rue Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 51.178.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014520/10.

(130017078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014468/10.

(130017083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**APF Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 3.025.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.051.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2013.

*Pour APF Holding Company S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013014855/14.

(130017978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**Spartex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 37.434.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014690/9.

(130016739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**B.D.A. - Architekten S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 78.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014870/9.

(130017754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**C Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 163.053.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014901/9.

(130017738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**Böhrs + Böhrs Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 137.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014900/9.

(130017837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**Codanim Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 97.744.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014938/9.

(130017503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**Coljon Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8442 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 97.721.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014939/9.

(130017501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**CJPS IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 55A, route de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 161.621.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013014929/10.

(130018094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**Claridon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Luxair Logistic Center.

R.C.S. Luxembourg B 94.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014936/10.

(130017997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**COMES Martine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 15, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 161.147.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014940/10.

(130017967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**Chaussures Herrmann Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014928/10.

(130017432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**Coretra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.228.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013014943/14.

(130017948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**Russian Exchange Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.779.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014644/10.

(130016746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**Restaurant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.252.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014639/10.

(130016529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**Randstad Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.754.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014633/10.

(130017069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**QS Quint:Essence Strategies S.à r.l. & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 141.359.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013014630/10.

(130016608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**APF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.050.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2013.

*Pour APF 1 S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013014856/14.

(130017979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**George GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 96.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014426/10.

(130017060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.